

123 601 3317

République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi

AGENCE DU FONDS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL



**Projet Fonds de Développement Social
Crédit IDA n° 3446 SE**

**ETUDE ENVIRONNEMENTALE
DANS LES ZONES D'INTERVENTION DU PROJET**

Consultant : Papa Déthié NDIONE

mai 2004

AGENCE DU FONDS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

**ETUDE ENVIRONNEMENTALE
DANS LES ZONES D'INTERVENTION DU PROJET**

Consultant : Papa Déthié NDIONE

mai 2004

Liste des sigles et abréviations

ACDI	Agence Canadienne pour le Développement International
AFDS	Antenne du Fonds pour le Développement social
AGR	Activités Génératrices de Revenus
ARFS	Agence Régional du Fonds de Développement Social
CANADET	Commission Nationale de la Dégradation des Terres
CCPN	Commission Consultative pour la Protection de la Nature
CNDD	Commission Nationale pour le Développement Durable
CNE	Commission Nationale pour l'Environnement
CONSERE	Conseil Supérieur des Ressources Naturelles et de l'Environnement
CTE	Comité technique d'Evaluation
DMP	Demande de Micro Projet
DO	Directive Opérationnelle
DSP	Demande de Sous Projet
DSRP	Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
EE	Evaluation Environnementale
EES	Evaluation Environnementale Stratégique
EPB	Evaluation Participative des Besoins
EPP	Evaluation Participative de la Pauvreté
FISS	Fonds d'Investissement Social du Sénégal
MEPN	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
MP	Micro Projet
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique ()
OADC	Opérateur d'Appui au Développement Communautaire
OAMF	Opérateur d'Appui à la Micro Finance

OCB	Organisation Communautaires de Base
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAE	Plan d'action de l'Elevage
PAF	Plan d'Action Foncier
PAFS	Plan d'Action Forestier du Sénégal
PAN/LCD	Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PNACB	Plan National d'Action pour la Conservation de la Biodiversité
PNAE	Plan National d'action pour l'Environnement
PO	Politique Opérationnelle
SP	Sous Projet

Résumé

L'étude environnementale dans les zones du Projet poursuit le dessein d'intégrer les contraintes et opportunités environnementales et sociales, de façon optimale, dans les micro projets et sous projets gérés par l'AFDS. En cela, elle s'inscrit à la suite des études du même genre mises en œuvre par l'AFDS ; en poursuivant, toutefois, le travail de manière plus spécifique et approfondie.

L'étude se décompose en deux parties principales précédées d'une introduction et suivies des conclusions et recommandations usuelles.

La partie introductive fait état de la justification de l'étude et rappelle les objectifs qui lui sont assignés, avant de passer en revue les différents éléments de la méthodologie utilisée

La première partie a trait à la présentation et à l'analyse des résultats ; à travers, notamment :

- la revue documentaire qui a permis de dégager des concepts et définitions d'importance, de retracer des éléments caractéristiques du cadre institutionnel, des procédures et pratiques en matière d'environnement ;
- l'analyse du cycle des MP et SP à travers les différentes étapes, le rôle des intermédiaires partenaires et au regard de l'environnement ;
- l'analyse des MP et SP, eux-mêmes, dans leur réalité par rapport à l'environnement ;
- le recensement des contraintes et besoins exprimés par différents acteurs tels que les intermédiaires partenaires, les bénéficiaires de micro-projets ou de sous-projets ;
- l'inventaire des idées de projets dits environnementaux, à l'issue des échanges entretenus avec les différents acteurs.

La deuxième partie avance des propositions pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans la mise en œuvre des MP et SP ; en passant en revue le processus, le plan de gestion des MP et SP, les différents outils de mise en œuvre du processus environnemental, les fiches standards de projets environnementaux, les indicateurs.

Enfin les **conclusions et recommandations** sont l'occasion de confirmer la pertinence et l'opportunité de l'étude, avant de s'étendre sur un certain nombre de points dont l'observance militerait à une meilleure prise en compte de l'environnement.

Table des matières

Liste des sigles et

abréviations.....i

Résumé.....iii

Table des matières..... iv

Introduction1

Première partie : Présentation et analyse des résultats.....5

Revue documentaire.....6

1.1. Concepts et définitions.....6

1.2. Cadre institutionnel.....7

1.1.1. Institutions en charge de l'Environnement7

1.1.2. Orientations politiques, plans et programmes.....8

1.1.3. Cadre législatif et réglementaire.....10

1.3. Procédures et pratiques.....13

**Analyse du cycle des micros projets et des sous-projets par rapport
a la prise en compte de l'environnement.....13**

2.1. les différentes étapes du cycle14

2.2. le rôle des intermédiaires partenaires.....17

**Analyse des micro projets et des sous-projets par rapport a la prise en compte de
l'environnement.....17**

3.1. les micro projets et les sous projets.....17

3.2. les volets "environnement"18

3.2.1. les perceptions sur l'environnement.....18

3.2.2. les impacts sur l'environnement18

3.2.3. les indicateurs environnementaux19

Contraintes et besoins exprimés.....19

4.1. les intermédiaires partenaires.....19

4.2. les bénéficiaires des micro projets et des sous projets.....20

Deuxième partie : Propositions pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans la mise en œuvre des micro projets et des sous projets.....	22
Le processus environnemental.....	23
1.1. l'Évaluation Participative de Pauvreté (EPP)	23
1.2. la Campagne d'information et de communication.....	24
1.3. l'Évaluation Participative des Besoins (EPB)	24
1.4. l'évaluation des DMP et DSP par le Comité Technique d'Évaluation (CTE)	25
1.5. la mise en œuvre du micro projet ou du sous projet.....	26
1.6. le suivi de la mise en œuvre.....	26
1.7. l'évaluation.....	27
Le plan de gestion environnemental des micro projets et des sous projets.....	27
Les différents outils de mise en œuvre du processus environnemental.....	35
Les idées et fiches standards de projets environnementaux.....	35
Les indicateurs.....	36
Conclusions et recommandations.....	40
Bibliographie.....	43
Annexes.....	45
Annexe 1 : Les Annexes 1 & 2 du Code de l'environnement du Sénégal.....	46
Annexe 2 : Extrait de l'annexe E de la Directive Opérationnelle DO 4.01 de la Banque Mondiale relative au classement des projets par catégories.....	47
Annexe 3 : Tableau indicatif des activités éligibles au financement AFDS et des activités pouvant nécessiter une analyse environnementale limitée.....	50
Annexe 4 : Processus environnemental de préparation et mise en œuvre de micro projets /sous projets.....	54
Annexe 5 : Fiche de critères environnementaux pour le choix des communautés cibles au niveau des EPP.....	55
Annexe 6 : Fiche d'analyse environnementale pour l'élaboration de micro projet et sous projet	56
Annexe 7 : Fiche d'analyse environnementale des micro projet et sous projets à l'usage des membres des CTE.....	61
Annexe 8 : Fiche d'analyse environnementale des Structures des Opérateurs d'Appui aux Micro Projets (OADC)/ à la Micro Finance (OAMF).	63
annexe 9 : liste non exhaustive de méthodes et d'outils de diagnostic.....	64
Annexe 10 : Liste des encadrés.....	65
Annexe 11 : Liste des tableaux.....	66
Annexe 12 : Guide d'entretien avec les partenaires intermédiaires de AFDS.....	67
Annexe 13 : Questionnaire adressé aux participants dans les assemblées villageoises.....	68
Annexe 14 : Liste des villageoises, des micro projets et sous projets visités.....	70
Annexe 15 : Liste des Opérateurs d'Appui au Développement Communautaire et opérateurs d'Appui à la Micro finance rencontrés.....	71
Annexe 16 : Les termes de référence de la mission.....	72

INTRODUCTION

S'inscrivant dans le cadre de la lutte contre la pauvreté qui est une des priorités de la politique du Gouvernement du Sénégal, l'AFDS finance une série d'initiatives visant à contribuer à l'amélioration des revenus des populations mais aussi, à l'accès aux services sociaux de base selon une démarche de responsabilisation surtout des bénéficiaires à toutes les étapes du processus.

Les dispositions de l'AFDS s'articulent ainsi de manière harmonieuse avec le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP)¹, les orientations stratégiques du dixième Plan de Développement Economique et Social (PDES), et, à une échelle plus large, le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).

Le besoin d'intégrer, de manière harmonieuse, dans leur environnement, les activités mises en œuvre dans le cadre des différents micro projets et sous-projets, procède donc, du souci de l'AFDS de contribuer à un développement plus durable au Sénégal. Car, de manière directe ou indirecte, ces activités œuvrent à la préservation de l'environnement et des ressources naturelles dont les évolutions sont étroitement corrélées au degré de pauvreté.

Cette préoccupation remonte depuis la phase d'identification du projet de AFDS. Elle justifie par ailleurs, la série d'études environnementales commanditées, depuis lors ; celles-ci ayant pour objet de déterminer les impacts potentiels liés à la mise en œuvre et au développement desdites activités.

La présente étude s'inscrit dans la même veine. Elle ambitionne en particulier, pour les six catégories² de micro projets et de sous-projets, de poursuivre les travaux d'évaluations participatives et de collecte d'indicateurs sur l'état de l'environnement.

Il s'agira de mesurer, à terme, les impacts des activités mises en œuvre de manière effective dans différentes zones d'intervention de l'AFDS ; en l'occurrence, les villages et communautés rurales situés dans les départements de Louga, Linguère, Kébémér, Foundiougne, Kaffrine, Kolda et Vélingara.

¹ Les objectifs identifiés dans le DSRP sont : (i) doubler le revenu par tête d'ici 2015 dans le cadre d'une croissance forte, équilibrée et mieux répartie ; (ii) généraliser l'accès aux services sociaux essentiels en accélérant la mise en place des infrastructures de base pour renforcer le capital humain avant 2010 ; (iii) éradiquer toutes les formes d'exclusion au sein de la nation et d'instaurer l'égalité des sexes en particulier dans les niveaux d'enseignement primaires et secondaires d'ici 2015.

² Ces six catégories concernent les aspects suivants : ouvrages hydrauliques (puits , forage, adduction d'eau, etc.), ouvrages d'assainissement (latrines, édicules publics, etc.), constructions scolaires, constructions sanitaires, les projets GRN, les activités génératrices de revenus (maraîchage, aviculture, embouche, etc.)

Rappel des objectifs de l'étude

L'étude en question vise à "intégrer les contraintes et opportunités environnementales et sociales de façon optimale dans les micro projets et sous projets gérés par l'AFDS de façon à ce qu'ils répondent aux exigences du Code de l'environnement du Sénégal et aux directives de la banque Mondiale (notamment OP 4.1 et OP 4.12)".

L'intégration se fera par :

- un perfectionnement systématique des éléments environnementaux et sociaux dans le manuel de procédures,
- l'adoption de ces procédures par les acteurs concernés
- la promotion des micro projets et sous projets qui visent une meilleure gestion de l'environnement au niveau des organisations communautaires de base".

L'étude se propose plus précisément :

- d'identifier les contraintes et opportunités environnementales pouvant influencer les micro projets et sous-projet ;
- d'intégrer dans le manuel de procédures les actions environnementales à prendre en compte dans les différentes étapes du cycle des micro projets et sous-projets ;
- d'organiser des visites d'information et d'échanges avec les différents partenaires sur l'option de l'AFDS de prise en compte de l'environnement dans la mise en œuvre des activités des projets et sous-projets ;
- d'élargir la base des indicateurs de suivi environnemental pour la mesure des impacts des micro projets et sous-projets
- d'identifier sur le terrain des micro- projets dans l'environnement et formuler des fiches de projets à partager avec les opérateurs et organisations communautaires de base ;

La méthodologie

La note méthodologique initialement élaborée a servi de trame générale pour la mise en œuvre de l'étude. Les seules améliorations qui y ont été apportées ont été celles dictées par les réalités de terrain.

Les différentes étapes de la démarche ont été :

- La phase de préparation de l'étude

Durant la phase de préparation les rencontres avec les responsables de l'étude au niveau de la Direction de l'AFDS ont permis d'échanger, de discuter et d'harmoniser la compréhension des termes de référence. Les informations de base nécessaires au démarrage de l'étude ont été fournies à temps et permis effectivement son amorce.

Cette étape a aussi été mise à profit pour rencontrer et échanger avec des personnes ressources notamment des chercheurs, des agents de développement, des enseignants, etc., sur les questions se rapportant aux études environnementales.

➤ La revue documentaire

Concomitamment, une revue documentaire a amené à exploiter le fonds disponible au niveau de l'AFDS et différents centres de documentation de la place (documents de projet, manuels de procédures, études environnementales, manuels d'évaluation environnementale, des codes et textes relatifs à l'environnement, diverses publications)

L'analyse documentaire a permis, entre autres, de mieux préciser la place de cette étude-ci parmi les différents travaux réalisés par le Projet sur le sujet

➤ La mission de terrain

La mission de terrain s'est déroulée du 7 au 24 janvier 2004. Elle a été menée dans les quatre régions d'intervention de l'AFDS, respectivement à Kolda, Kaoloack, Fatick et à Louga. Elle a été l'occasion de rencontrer les partenaires ainsi que les bénéficiaires des fonds du Projet.

Les **rencontres avec les Antennes Régionales du Fonds de Développement Social (ARFS) et les intermédiaires partenaires³** ont contribué à une meilleure compréhension des termes de référence et des objectifs de la mission. Par ailleurs, les échanges qui ont eu lieu à cette occasion ont facilité une compréhension commune du concept 'Environnement' qui était diversement interprété par les uns et les autres.

L'identification des zones à visiter et des partenaires à rencontrer avait été faite de manière concertée avec les responsables chargés de l'étude au niveau central. Elle a été ensuite affinée, sur le terrain, avec les ARFS ; en collaboration avec les Opérateurs d'Appui au Développement Communautaire (OADC) et les Opérateurs d'Appui à la Micro Finance (OAMF). Ces derniers ont aidé au choix des villages et sites à visiter.

Les visites au niveau des villages avaient un triple objectif :

- d'abord, vérifier le degré de prise en compte de l'environnement dans les EPP et les EPB ;
- ensuite, organiser (des échanges autour des enjeux environnementaux en abordant la place et le rôle joué par chaque catégorie d'acteurs dans les problématiques environnementales au niveau local) ;
- et enfin, identifier des idées de projets environnementaux.

En définitive, 18 villages ont été visités à travers les sept départements situés dans les quatre régions concernées par l'étude.

³ Il s'agit ici des Opérateurs et des membres du CTE où s'activent des Chefs de Services administratifs déconcentrés de l'Etat qui gèrent des aspects environnementaux, des ONG, des représentants de la société civile, etc.

Les approches et outils utilisés, quant à eux ont été :

➤ Les assemblées villageoises

les assemblées villageoises au nombre de 18 (1 session par village) ont drainé un nombre de participants variables, allant d'une dizaine à plus d'une trentaine pour des durées d'une à deux heures de temps, en moyenne ; .fonction des méthodes d'animation utilisées et de l'intérêt suscité.

En particulier, la méthode GRAAP a aidé à tracer, par les populations, elles-mêmes, le portrait de l'environnement local dans le passé, le présent et le futur ; notamment dans l'énoncé des causes lointaines et immédiates de la situation actuelle de l'environnement.

Cette maïeutique poussée a abouti à mettre en évidence les place et rôle des MP et SP dans leur milieu : à savoir leurs possibilités à satisfaire des besoins économiques et sociaux tout en contribuant à soutenir des activités de conservation des ressources naturelles et de l'environnement.

L'un des principaux résultats de l'exercice est la part importante d'idées de projets dits « projets environnementaux » qu'il a contribué à générer de la part des participants

➤ Les questionnaires

Des questionnaires adaptés en fonction du contexte des villages, du type de MP et de SP a été adressé aux participants des assemblées.

L'administration de ces questionnaires a été telle que les différents groupes et catégories d'acteurs que sont les bénéficiaires (hommes, femmes, jeunes) ont été également impliqués.

PREMIERE PARTIE :
PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

I- REVUE DOCUMENTAIRE

Les différents documents passés en revue permettent de dégager quelques concepts et définitions, des éléments caractéristiques du cadre institutionnel, des procédures et pratiques en matière d'environnement.

1.1. Concepts et définitions

La notion d'environnement et les questions y relatives sont abordées selon, plusieurs angles, en fonction des différentes disciplines :

- Les sciences physiques et naturelles procèdent par une caractérisation en termes de données quantitatives, de normes ;
- Les sciences sociales interprètent les choses en terme de perception et d'appropriation de l'environnement,

Ainsi donc, l'*Environnement* ne renvoie plus aux seules notions de pollution due aux rejets de toute sorte ou d'atteinte aux milieux naturels. C'est pourquoi le Code de l'Environnement du Sénégal le définit comme étant, "*l'ensemble des éléments naturels et artificiels ainsi que des facteurs économiques, sociaux et culturels qui favorisent l'existence, la transformation et le développement du milieu, des organismes vivants et des activités humaines*".

Par ailleurs, ce même code définit :

- *L'évaluation environnementale* comme étant : "un processus systématique qui consiste à évaluer les possibilités, les capacités et les fonctions des ressources, des systèmes naturels et des systèmes humains afin de faciliter la planification du développement durable et la prise de décision en général, ainsi que de prévoir et de gérer les impacts négatifs et les conséquences des propositions d'aménagement en particulier; elle comprend les études d'impact sur l'environnement, l'évaluation environnementale stratégique et les audits sur l'environnement
- *L'étude d'impact sur l'environnement* comme : la procédure qui permet d'examiner les conséquences, tant bénéfiques que néfastes, qu'un projet ou programme de développement envisagé aura sur l'environnement et de s'assurer que ces conséquences sont dûment prises en compte dans la conception du projet ou programme".

De la même manière, Le *développement durable* pourrait se définir comme "*une dynamique de changement qui répond de façon équitable aux besoins fondamentaux des populations actuelles en s'appuyant sur leur participation active et sur le maintien et l'amélioration des écosystèmes planétaires dans le respect des générations futures*".

Cette définition consensuelle du développement durable⁴ rencontre les préoccupations de la Banque Mondiale qui s'efforce de *'faire en sorte que chaque projet ayant une incidence sur les ressources naturelles renouvelables (...) n'excède pas la capacité de régénération du milieu'* et s'explique, par la suite sur la question en reconnaissant que *'La rigueur de ces conditions peut de prime abord, paraître excessive et laisser croire que les critères économiques ne sont plus de mise. Cette interprétation est loin de refléter la vérité. Le fait d'insister pour que les projets soient durables n'est qu'une autre façon de réaffirmer le principe économique de base selon lequel la consommation du capital ne peut être considérée comme étant un revenu(...). Si le projet dépasse la capacité de régénération du milieu, il réduit sa capacité future de production et, dans cette mesure, il compte la liquidation ou la dépréciation du capital en tant que revenu'*⁵.

1.2. Cadre institutionnel

Seront abordés sous ce point l'évolution des institutions en charge de l'environnement, les différentes politiques et les plans qui en découlent, quelques aspects législatifs et réglementaires

1.2.1. Institutions en charge de l'Environnement

Le cadre institutionnel relatif à l'environnement, n'a cessé d'évoluer depuis, au moins, l'année 1968 ; comme en témoignent les quelques repères ci-dessous :

1968 - année de création de la **Commission Consultative pour la Protection de la Nature (CCPN)**, qui est une des tout premières instances se préoccupant des questions relatives à l'environnement ; .

1971 – voit la mise en place de la **Commission Nationale de l'Environnement (CNE)**

1975 – consacre l'érection du **Conseil National de l'Urbanisme et de l'Environnement (CNUE)**

1993 - concrétise, la haute priorité accordée à l'Environnement par le Sénégal. par deux évènements majeurs qui sont :

- l'avènement du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEPN) avec trois Directions techniques (la Direction des Eaux et Forêts, la Direction de l'Environnement et des Etablissement classés, et la Direction des Parcs Nationaux)

⁴ Cette définition est proposée par Jean Hébert. Vice-Présidence Environnement de Hydro-Québec dans : *'l'intégration des dimensions environnementales dans les processus de développement ; vers le développement durable et la détermination de nouveaux indicateurs de développement'*. Recueil de textes synthèses du Séminaire de formation en Environnement à l'intention des auditeurs et auditrices de l'Université Senghor d'Alexandrie – Egypte. Du 22 au 30 mai 1993.

⁵ Manuel d'évaluation environnementale - Département de l'Environnement de la Banque mondiale et Secrétariat francophone de l'association internationale pour l'évaluation d'impacts. Edition française 1999. Volume I : politiques, procédures et questions intersectorielles.

- la création du Conseil Supérieur des Ressources Naturelles et de l'Environnement (CONSERE)

1995 – donne suite à une des recommandations importantes de la Conférence de Rio (1992) par la création de la Commission Nationale pour Développement Durable (CNDD)

1996 – stigmatise le transfert de compétences (dont notamment le domaine de l'environnement et des ressources naturelles) aux collectivités locales qui sont désormais chargée de la planification et de la gestion des ressources naturelles au niveau de la région ou de la communauté rurale. ; en vertu de la loi n° 96-07 du 22 mars 1996

1997 – donne naissance à la Commission Nationale sur la Dégradation des Terres (CANADET)

1.2.2. Orientations politiques, plans et programmes :

La création quasi-simultanée du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la nature et du CONSERE qui est un de ses instruments privilégiés,⁶ a résolument impulsé la politique en matière d'environnement du Sénégal.

C'est ainsi qu'à partir de 1995 la politique d'élaboration de plans et programmes s'est intensifiée avec l'amorce d'exercices de planification environnementale concertés et décentralisés ; donnant naissance à plusieurs Plans et Programmes d'action :

1.2.2.1. le **Plan d'Action National pour l'Environnement (PNAE)** en tant que cadre stratégique de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles adapté en 1997. Il a mis en place les mécanismes d'articulation des divers programmes sectoriels avec l'orientation stratégique du IX^{ème} Plan de Développement Economique et Social relative à "une saine gestion des ressources naturelles et de l'environnement pour un développement durable"⁷. Pour le PNAE, *"la paupérisation croissante d'une fraction importante de la population, notamment rurale, est la résultante des effets combinés de la crise climatique et des politiques inappropriées de développement. Privés de ressources (terres de cultures fertiles, couvert végétal, tapis herbacé...), les populations rurales ont développé des stratégies de survie qui, pour la plupart, se traduisent par des pressions encore plus intenses sur les ressources naturelles"*. C'est pourquoi il se propose de faire face aux cause de la pauvreté par la mise en œuvre d'une stratégie de développement susceptible d'accroître les richesses produites en vue de la satisfaction prioritaire des besoins du plus grand nombre, de favoriser une répartition équitable de l'accès aux ressources et d'en préserver la base reproductive dans un environnement équilibré et productif".

1.2.2.2. le **Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD)** en 1998 qui constitue l'un des piliers essentiels du PNAE par sa composante "lutte contre la désertification", notamment avec la prise en compte

⁶ CF ci-haut § 1.2.1 Institutions en charge de l'environnement.

⁷ Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification, Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature. Octobre 1998. p 166

des principales orientations du Plan d'Action de l'Élevage (PAE), du Plan d'Action Forestier du Sénégal (PAFS), du Plan d'Action Foncier (PAF), etc. Les perceptions des différentes catégories d'acteurs ayant participé au processus d'élaboration du PAN/LCD sont aussi éloquents.

En effet, pour les producteurs ruraux, la désertification est considérée comme la cause de la baisse de leurs revenus suite à l'appauvrissement des sols et à la chute des rendements. Elle constitue par ailleurs un facteur aggravant de la pauvreté rurale. Pour y faire face, ils proposent la mise en œuvre d'actions dans le domaine de la sauvegarde des ressources forestières existantes (surtout à l'Est et au Sud du Pays), la régénération des ressources ligneuses dans les zones dégradées, l'intégration agriculture-élevage, le renforcement des actions de lutte contre la pauvreté en milieu rural.

Pour les femmes, qui souffrent le plus de la diminution alarmante de certaines ressources naturelles comme l'eau, le bois, les plantes médicinales et les produits de cueillette, les actions à mener doivent tourner autour de : la préservation du capital végétal, la restauration des sols (à l'aide du compost notamment), la création de fermes pilotes, le renforcement des capacités institutionnelles des organisations locales, la sensibilisation et l'éducation environnementale.

Les jeunes quant à eux proposent comme axes d'intervention prioritaires : la régénération des sols (avec l'utilisation de préférence du compost), la lutte contre les feux de brousse à travers la création de comités d'action et de brigades de vigilance au niveau des ASC, la participation à la mobilisation de ressources financières à travers l'organisation d'activités lucratives.

1.2.2.3. la Stratégie et le Plan National d'Action pour la Conservation de la Biodiversité qui font partie d'une chaîne de mesures initiées par le Sénégal dans le but d'assurer un développement durable pour le pays. Elle montre que "la dépendance des populations vis-à-vis des ressources naturelles (forestières et halieutiques notamment) s'est accrue, entraînant de profondes perturbations et une perte de biodiversité" tandis que l'on assiste à une disparition des forêts estimée entre 50 et 80.000 ha par an. Du point de vue de la démographie, ; le Sénégal connaît un taux de croissance démographique de 2,9%. Sur ses 8 800 000 d'habitants (1997) 40% résident dans les villes (avec un peu plus de la moitié à Dakar). Ils prévoient que d'ici l'an 2 015, le taux d'urbanisation sera de 56,4%. Ces tendances ne sont que la résultante de la dégradation des conditions de vie en milieu rural.

L'AFDS, elle-même, dans ses orientations et priorités, fait figurer en bonne place les préoccupations environnementales. La prise en compte des questions environnementales ressort de manière explicite dans les différents documents de l'Agence (documents de projets, rapports d'études environnementales, etc.).

Les objectifs de l'AFDS s'intègrent harmonieusement à l'approche intégrée du développement préconisée par la Banque mondiale, notamment à travers sa stratégie "pour améliorer l'accès des pauvres aux services fournis par l'état en

milieu rural, en particulier aux services sociaux, aux équipements collectifs, au crédit et à la technologie’’⁸.

De même, ils cadrent parfaitement avec les orientations du PNAE qui a mis en place des mesures de soutien à la stratégie de développement durable qui s’articule en sept principaux axes :

- lutte contre la pauvreté ;
- politique de population et gestion de l’environnement ;
- femme, jeunes et environnement ;
- santé et environnement ;
- information, éducation et communication relatives à l’environnement ;
- gestion décentralisée de l’environnement et financement des initiatives locales ;
- environnement et coopération sous-régionale et régionale

1.2.3. Cadre législatif et réglementaire

Au Sénégal, les différentes composantes de l’environnement sont régies par un ensemble de textes nationaux sectoriels dans le domaine de l’eau, des forêts, de la chasse, du minier, des établissements classés, de la qualité de l’air, etc. mais aussi sur des conventions internationales signées et ratifiées par le Sénégal.

Le Code de l’Environnement montre que le Sénégal accorde une attention particulière à l’Environnement. Le Cadre législatif et réglementaire défini par la Loi N° 2001- 01 du 15 janvier 2001 et par le Décret N° 2001 – 282 du 12 avril 2001. A son Titre I portant Dispositions Générales, notamment à l’ARTICLE L PREMIER il stipule que : *‘‘l’environnement sénégalais est un patrimoine national, partie intégrante du patrimoine mondial. Sa protection et l’amélioration des ressources qu’il offre à la vie humaine sont d’intérêt général et résultent d’une politique nationale dont la définition et l’application incombent à l’Etat, aux collectivités locales et aux citoyens. Tout individu a droit à un environnement sain dans les conditions définies par les textes internationaux, le présent Code et les autres lois de protection de l’environnement. Ce droit est assorti d’une obligation de protection de l’environnement.*

Dans son CHAPITRE V relatif à l’Etude d’impact, il stipule à son article L 48 que : *‘‘Tout projet de développement ou activité susceptible de porter atteinte à l’environnement, de même que les politiques, les plans, les programmes, les études régionales et sectorielles devront faire l’objet d’une évaluation environnementale. (...)*

L’article L 50 quant à lui stipule que: *‘‘Les différentes catégories d’activités et les ouvrages dont la réalisation ou l’exploitation nécessite une étude d’impact sont définis par décret sur rapport du ministre chargé de l’environnement. Le décret établit et révisé la liste des activités, travaux et documents de planification pour lesquels les autorités publiques ne pourront décider, approuver ou autoriser des travaux sans disposer d’une étude d’impact leur permettant d’en apprécier les conséquences sur l’environnement.*

⁸ Cf. Rapport sur le développement dans le monde, Banque Mondiale de 1990.

L'examen de cet article montre que les activités financées par l'AFDS et classées en six grandes catégories ne figurent pas à l'*annexe 1 : liste des projets et programmes pour lesquels une étude d'impact sur l'environnement approfondie est obligatoire*⁹. Cependant, certaines MP et SP pourraient figurer dans l'*annexe 2 : la Liste des projets et programmes qui nécessitent une analyse environnementale initiale*¹⁰.

La catégorisation proposée par l'annexe E de la DO 4.01 de la Banque mondiale permet une mise en évidence plus fine des activités nécessitant ou non une étude d'impact¹¹. Un extrait de cette directive est proposé à l'annexe 2 du présent rapport. Dans le même sens, en plus de la DO 4.01, il existe d'autres directives et politiques opérationnelles intéressant d'autres questions environnementales¹².

Encadré 1 : Pertinence des études environnementales pour les micro projets et sous projets AFDS

Même si du point de vue de leur envergure les MP et SP n'atteignent pas les seuils indiqués dans l'annexe 2 du code de l'environnement ou dans la catégorie B des directives de la Banque Mondiale, la pertinence d'une analyse environnementale réside dans le fait qu'elle "permet de cerner les effets sur l'environnement et de préciser la meilleure manière de les gérer, c'est à dire prendre des mesures pour minimiser les effets négatifs et accroître les retombées positives".

Cette pertinence se justifie aussi du point de vue de la prise en compte non seulement des effets cumulés engendrés par les MP et SP, mais aussi des contraintes environnementales pouvant affecter la mise en œuvre des activités ; pour une atteinte optimale des objectifs de l'AFDS. De plus, les avantages comparatifs par rapport à la non-réalisation des analyses environnementales militent en faveur de ces dernières.

D'autres Codes sectoriels sont cités en référence en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Parmi eux, on peut citer :

- Code forestier Loi n° 98/03 du 08 janvier 1998 et Décret n° 98/164 du 20 février 1998
- Code de la Chasse et de la protection de la faune Loi n° 86 - 04 du 24 Janvier 1986 et Décret n° 86-844 du 14 Juillet 1986
- Le code de l'eau Loi n° 81-13 du 4 Mars 1981
- le code minier Loi n° 88-06 du 26 août 1988 et Décret n° 89-907 du 5 août 1989
- le code du domaine de l'Etat (loi n° 76-66 du 02 juillet 1976) ;

⁹ Voir la liste à l'Annexe 1 du présent rapport.

¹⁰ Voir la liste à l'Annexe 1 du présent rapport.

¹¹ Manuel d'évaluation environnementale - Département de l'Environnement de la Banque mondiale et Secrétariat francophone de l'association internationale pour l'évaluation d'impacts. Edition française 1999. Volume I : politiques, procédures et questions intersectorielles.

¹² Il s'agit notamment de : DO 4.03 gestion des pesticides ; PO 4.04 conservation des habitats naturels ; PO 4.0 gestion des ressources hydriques ; DO 4.20 peuples indigènes ; DO 4.30 xx involontaire ; OPN 11.03 gestion de la propriété culturelle ; PO 4.36 gestion des forêts.

- le code de l'urbanisme (loi n° 88-05 du 20 juin 1988) ;
- le code de la pêche maritime (loi n° 87-27 du 18 août 1987) ;
- le code minier (loi n° 88-06 du 28 août 1988) ;
- le code pétrolier relatif au ressources non renouvelable (loi n° 86-13 du 14 avril 1986) ;
- le foncier avec la loi n° 64-46 du 17 juin 1964 relative au domaine national ;
- l'hygiène par la loi n° 83-71 du 03 juillet 1983

Pour ce qui est des **décrets**, les plus importants à retenir sont :

- le décret n° 62-0258/MER du 05 juillet 1962 relatif à la police sanitaire des animaux ;
- le décret n° 80-268 sur l'organisation des parcours de bétail ;

Les principales **Conventions internationales** ratifiées par le Sénégal en matière de protection de l'environnement sont :

- la Convention de Rome du 08 décembre 1951, relative à la protection des végétaux ;
- la Convention de Kano du 25 mai 1962 sur le criquet migrateur africain ;
- les Conventions de Montego Bay du 10 décembre 1982 et celle de Rio de Janeiro du 14 mai 1966 sur la conservation des Thonidés de l'Atlantique ;
- la Convention d'Abidjan du 23 mars 1991 pour la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de l'Afrique de l'ouest et du centre ;
- la Convention de Vienne de 1985 sur la couche d'ozone ;
- les Conventions de Bâle (1989) et de Bamako (1991) sur l'interdiction des déchets dangereux et le contrôle de leurs mouvements transfrontaliers
- les Conventions de Rio (1992) sur la diversité biologique, les changements climatiques, la lutte contre la désertification

1.3. Procédures et pratiques

Les manuels¹³ qui ont été consultés visent essentiellement à informer sur les exigences en matière d'environnement et à donner des outils et méthodes aux évaluateurs. Ils énoncent aussi des directives qui permettent une meilleure intégration de l'environnement dans les activités des projets.

Ils donnent des directives, des cas pratiques à titre d'illustration et de démonstration comme pour marquer la faisabilité des évaluations dans différents contextes de mise en œuvre et secteurs d'activité de développement. Ils ont contribué à la conception et à l'élaboration d'outils de diagnostic, à l'identification et à la définition de différents critères et indicateurs environnementaux.

II- ANALYSE DU CYCLE DES MICROS PROJETS (MP) ET DES SOUS-PROJETS (SP) PAR RAPPORT A LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

Les visites de terrain, notamment les rencontres, ont permis d'identifier un certain nombre d'enjeux environnementaux à plusieurs échelles ainsi que leurs répercussions sur les conditions de vie des populations en général aussi bien au niveau local que régional. Même si les problèmes d'environnement sont perçus différemment, selon les réalités locales et les préoccupations plus ou moins immédiates¹⁴, les impacts sont ressentis et partagés par tous. Ce constat a permis de montrer le caractère global de l'environnement et donc la nécessité d'une vision plus large qui permet de faire la relation entre les pertes de terres par exemple aux Pays-Bas dues à l'élévation du niveau des océans, et la nécessité de lutter contre les feux de brousse au Sénégal pour contribuer à la diminution des rejets de gaz à effet de serre.

Pour ce qui concerne plus précisément l'Agence du Fonds de Développement Social (AFDS), notamment les ARFS et leurs partenaires, l'intérêt de ces rencontres a aussi résidé dans les échanges qui ont contribué à une meilleure sensibilisation des acteurs sur les questions d'environnement. Ces échanges, par ailleurs ont renforcé cette conscience environnementale, notamment chez les opérateurs et OCB et la nécessité de sa prise en compte dans les projets. La mise en évidence des liens de réciprocité

¹³ Il s'agit notamment du :

- Manuel d'évaluation environnemental. Edition française 1999. Volume I: politiques, procédures et questions intersectorielles. Volume II : ligne directrice sectorielles. Banque Mondiale (Département de l'Environnement) et Secrétariat francophone de l'Assistance internationale pour l'évaluation d'impacts.
- Manuel d'évaluation environnementale des programmes et projets des ONG. ACIDI. Juin 1997.
- Manuel sur l'environnement. Documentation pour l'étude et l'évaluation des effets sur l'environnement. Volume I: Instructions, planification multisectorielle, infrastructure. Volume II: Agriculture, Secteur Minier et Energie, Industrie et Artisanat. Volume III: Catalogue des Normes Antipollution. Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement. 1995

¹⁴ à titre d'exemple, on peut noter que parler de la couche d'ozone à un paysan du Bassin arachidier pourrait paraître moins pertinent que d'aborder les questions d'environnement dans l'optique de la perte de fertilité des sols.

entre les MP et SP et leur environnement avec, à l'appui, des exemples concrets, a beaucoup aidé à cela.

En effet, autant les activités des projets peuvent avoir des impacts négatifs sur l'environnement, autant des contraintes d'ordre environnemental peuvent affecter la mise en œuvre d'un projet. C'est ce qui explique les interactions assez fortes entre l'environnement et les MP et SP.

2.1.les différentes étapes du cycle

L'analyse des différentes étapes du cycle des micros projets et des sous projets et les échanges entretenus par rapport à la nécessité de la prise en compte de l'environnement, montre que cette attention devra encore être soutenue

2.1.1. les **Evaluations Participatives de la Pauvreté (EPP)** ont du point de vue de l'approche méthodologique été bien menées. Elles ont suscité la participation et l'adhésion des populations qui ont pu mettre en évidence la situation de référence de la pauvreté.

Cependant il faut noter qu'à cette étape seules les causes directes des problèmes rencontrés par les populations ont été clairement pointées. Les causes lointaines ou indirectes n'ont pas fait l'objet d'investigations aussi poussées. Il est vrai que les diagnostics assez rapidement menés, compte tenu des contraintes de temps, n'ont pas permis d'établir, *a priori*, les relations entre l'état de pauvreté et l'état de l'environnement ; aussi bien du point de vue socio-économique qu'écologique.

Encadré 2 : les causes lointaines de la situation actuelle de pauvreté des populations

Les entretiens eus dans les villages ont permis de mettre en évidence que la situation environnementale actuelle, très peu propice au développement, est la résultante d'un long processus de dégradation des paramètres biophysiques (climat, sols, végétation, faune, etc.) suite à des pressions de toute sorte exercées notamment par :

- une pluviométrie peu favorable (qui fait glisser les isohyètes vers le sud du pays) et très mal répartie dans l'espace et dans le temps,
- des politiques comme celles qui ont mené à des choix de monocultures de rente au détriment des cultures vivrières avec à une mécanisation inadaptée de l'agriculture,
- des pratiques et coutumes comme les défrichements abusifs (pour la conquête de nouvelles terres) non respectueux de la législation en la matière, l'élevage extensif, etc.
- une exploitation abusive pour subvenir aux besoins en divers produits pour l'énergie, l'alimentation et d'autres services essentiels pour une population sans cesse croissante.

2.1.2. les **campagnes d'information et de communication**, pour diverses raisons, n'ont pas suffisamment mis l'accent sur les considérations environnementales, pourtant importantes dans le contexte de réalisation des SP et MP.

Le message généralement apporté aux populations est destiné pour l'essentiel à faire la promotion de l'AFDS et de ces domaines d'intervention. Ce message avait comme premier effet de braquer l'attention des populations sur les

opportunités que l'AFDS pouvait leur apporter dans le cadre de leurs besoins qu'elles ressentaient avec le plus d'acuité.

La conséquence d'une telle logique a été que les programmes d'information et de formation se sont plus tournés vers la connaissance et maîtrise des aspects techniques de planification et de gestion de la mise en œuvre des micros et sous projets.

- 2.1.3. les **Evaluations Participatives des Besoins (EPB)**, organisées dans ce contexte, ont quelque peu influencé la priorisation des besoins et le choix des micros projets et sous projets par les populations. Comme pour les EPP, les causes directes des problèmes évoqués par les populations ont servi de base aux EPB. C'est ce qui explique en partie, la faiblesse des choix de micro ou sous projets orientés plus directement vers l'environnement.

A titre d'anecdote, des villageois ont reconsidéré la priorité qu'ils avaient dégagée lors des EPB, après une séance de sensibilisation sur l'environnement ; reconnaissant que les choix qu'ils avaient opérés, même s'ils avaient trait à des problèmes cruciaux, n'occupaient pas pour autant, le premier rang.

Ils estiment, en conséquence que si l'occasion se présentait, ils prêteraient plus d'attention aux micro projets et sous projets de nature à favoriser la restauration de leur environnement et améliorer ainsi leur cadre de vie.

Encadré 3 : la prise en compte de l'environnement dans la détermination des besoins prioritaires

Le rapport annuel de 1993 de la Banque Mondiale sur le développement du monde, indique que : *"l'environnement domestique des ménages pauvres comporte en général d'importants risques pour la santé, risques liés à l'insuffisance de l'assainissement et de l'approvisionnement en eau (souvent aggravés par le manque d'hygiène), aux mauvaises conditions d'évacuation des ordures et des eaux usées, à la forte pollution de l'air à l'intérieur des habitations, et à la promiscuité"(...). "les matières fécales laissées à proximité des habitations, l'eau de boisson contaminée (parfois à cause de la conception ou de l'entretien défectueux des réseaux d'assainissement), le poisson pêché dans les eaux littorales polluées et l'utilisation d'excréments comme engrais constituent autant de risques pour la santé. La quantité et la qualité de l'eau disponible sont tout aussi importantes l'une que l'autre"*.

Si elles étaient conscientes de ces risques, le choix des populations aurait pu être porté sur des activités d'assainissement qui tout au moins pouvaient constituer un volet important d'un micro projet de case de santé.

Ils ont pu établir ainsi, par exemple, le lien entre les difficultés de plus en plus importantes des femmes à trouver du bois mort, le manque de produits alimentaires jadis cueillis à proximité des villages, la perte de fertilité des sols soumis à l'érosion éolienne et hydrique, etc. et la disparition des arbres et des forêts qui faisaient la fierté des paysans d'avant l'ère d'une certaine forme de "mécanisation" de l'agriculture. A l'arrivée, il a été clairement perçu par les acteurs que l'initiation de nouvelles activités économiques prenant en compte l'environnement pouvait soutenir la régénération des ressources naturelles locales.

- 2.1.4. **l'élaboration des demandes de micro projets (DMP) et de sous projets (DSP)** voit pour la plupart d'entre elles des tentatives de prise en compte de l'environnement avec des actions classiques comme la création de pépinières, la plantation d'arbres, le respect des normes de traitement avec les insecticides ou les produits phytosanitaires.

Cependant, la procédure d'élaboration des demandes de micro projets et de sous projets n'est pas toujours sauve de biais, les acteurs ayant conscience que la référence à des actions environnementales accroît les chances d'acceptation et de financement des projets.

Ce constat, du reste, est corroboré par le fait que dans les justifications des demandes de projet, la contribution des MP et SP à la restauration ou à l'amélioration de l'environnement en général n'apparaît pas toujours de façon évidente ; de la même manière que les contraintes d'ordre environnemental pouvant affecter la bonne mise en œuvre des projets ne sont pas explicitement mentionnées¹⁵.

- 2.1.5. **L'évaluation des DMP et DSP** par le Comité Technique d'Evaluation (CTE), au regard des critères de prise en compte de l'environnement, se fait à l'aide d'une fiche qui ne donne que des renseignements qualitatifs sur les impacts sur l'environnement. Ceci est probablement du au caractère fermé des questions qui ne donne d'autre alternative que de répondre par un "oui" ou un "non". Ce mode d'opérer ne permet pas toujours d'apprécier correctement les impacts environnementaux positifs comme négatifs des MP et SP.

- 2.1.6. **la phase de mise en œuvre des MP et SP** n'est pas, elle-même, exempte de certaines insuffisances :

- des actions dites environnementales sont menées ça et là, mais demeurent encore timides, compte tenu de leur dimension restreinte ;
- la réalisation de ces actions ne respecte pas toujours la planification initiale ;
- certains principes de précaution notamment dans l'utilisation des produits chimiques sont sous estimés ;

- 2.1.7. **Le suivi** des questions environnementales est d'autant plus difficile que très peu d'indicateurs ont été identifiés. Les quelques indicateurs qui existent sont plus des indicateurs de résultats (*création d'une pépinière, plantation de x arbres, etc.*) que d'impacts (*le changement des mentalités des populations suite aux sessions de sensibilisation' ou l'effet à plus ou moins long terme de la plantation d'arbres sur l'environnement*).

¹⁵ Cf. encadrés n° 2&3

2.2. le rôle des intermédiaires partenaires

Les intermédiaires partenaires, ont un rôle déterminant dans le dispositif de l'AFDS ainsi que dans l'objectif de conférer aux MP et SP une dimension environnementale plus affirmée.

L'analyse des stratégies d'intervention des OADC et OAMF, cependant, révèle qu'au niveau opérationnel, la prise en compte des questions environnementales souffre de quelques faiblesses qui sont dues :

- à la qualification des agents de terrain dont le profil est, certaines fois, peu spécialisé s'agissant des questions environnementales ;
- au manque de matériel de formation approprié sur différents thèmes relatifs à la gestion de l'environnement, en général ;
- au manque de supports de communication dans leur travail d'animation auprès des populations ;

Le CTE, lui a une responsabilité prégnante dans la sélection des MP et SP. Le constat qui est fait est, cependant, que ses conditions de travail pourraient davantage être optimisées.

En effet les membres relèvent :

- la prépondérance de leur travail de bureau par rapport aux missions de terrain qui gagneraient à être plus fréquentes (visites de sites ; suivi des projets) ;
- la faiblesse des outils d'évaluation existantes ;

III- ANALYSE DES MICRO PROJETS (MP) ET DES SOUS-PROJETS (SP) PAR RAPPORT A LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

3.1 les micro projets (MP) et les sous projets (SP)

L'inventaire des MP et SP mis en œuvre ou en cours d'approbation à travers les différentes régions montre qu'ils concernent surtout des projets orientés vers la satisfaction des besoins de première nécessité. Ils traduisent ainsi les vœux des populations lors des EPB.

Ce sont, notamment :

- pour les MP, il s'agit de : pompes hydrauliques, puits, adduction d'eau à partir de forages, salles de classes, centre de formation polyvalent, cases de santé et équipements, latrines, toilettes domestiques, magasins de stockage de produits agricoles, parcs de vaccination. D'autres types de MP sont dans le processus d'approbation. En plus des MP déjà cités, on trouve : un de radio communautaire, un d'assainissement et de protection de l'environnement, un de construction de barrage.

- pour les SP, il s'agit de : embouche bovine ou ovine, commercialisation de produits agricoles ou divers, transformation céréalière, teinture, magasin d'approvisionnement en produits alimentaires ou aliment de bétail, maraîchage, boutique communautaire, banque céréalière, tannerie, poissonnerie. Parmi ceux qui sont en cours de sélection, on a en plus : un concernant la transformation artisanale de produits locaux, un moulin à mil, une buvette rurale, une unité artisanale de fabrication d'ustensiles ménagers.

Ces projets ne comprennent pas beaucoup d'initiatives en matière d'environnement, en tant que telles. Tout au plus, ceux qui en prennent compte le font à travers des actions d'accompagnement ou "volet environnement"

3.2 les volets "environnement"

3.2.1 les perceptions sur l'environnement

L'analyse des perceptions des populations sur l'environnement montre que c'est dans les zones qui ne font pas l'objet d'appropriation soit à titre individuel ou commun que se posent les problèmes d'environnement. C'est la cas des rejets et dépôts de déchets qui ne se font jamais dans un domaine "privé" ou sous la responsabilité directe d'un individu ou d'un groupe.

L'environnement est aussi, souvent considéré comme un élément à part. Certains le voient comme une contrainte au développement dans la mesure où ils ont toujours tendance à arbitrer entre l'environnement et le développement. C'est pourquoi, l'environnement est souvent considéré comme un volet d'accompagnement pour satisfaire à une exigence.

Il semble également utile de noter que dans le diagnostic, certains facteurs favorables à l'environnement ne sont pas mieux valorisés. C'est le cas des comités de lutte contre les feux de brousse, des clubs jeunes-nature et autres comités de salubrité. Ces différentes structures ont déjà un ancrage local et une sensibilité environnementale très évidents. Leur redynamisation permettrait d'en tirer meilleur parti. C'est aussi le cas d'initiatives à l'abandon comme la diffusion de foyers améliorés dans certains villages. On note également que certains villageois riverains d'une forêt classée ne sont pas sensibilisés sur l'importance de celle-ci et les opportunités qu'elles pourraient en saisir pour leur vie quotidienne.

3.2.2 les impacts sur l'environnement

Les impacts des MP et SP pris isolément paraissent dérisoires surtout quand ils sont considérés à l'échelle du village. Le fait de les relever obéit ici, plus à un souci de conscientisation sur les répercussions qu'ils pourraient par leurs effets cumulatifs.

A titre d'exemple, l'acte apparemment anodin consistant à couper, dans un village, quelques arbres pour l'obtention de piquets de clôture (enclos pour un

sous projet d'embouche), constitue, en réalité à l'échelle nationale, un facteur de déforestation non négligeable. Il s'ensuit une chaîne d'autres impacts¹⁶ qui peuvent finir par compromettre les initiatives de développement.

En plus des impacts identifiés par l'étude environnementale menée dans le cadre du FISS, d'autres types d'impacts d'ouvrages ont pu être identifiés et mis en évidence. C'est le cas, par exemple, des grandes quantités de terre provenant du fonçage des puits qui, de l'avis des populations, constituent une source d'encombrement pour les femmes (amas de terre susceptibles d'occasionner des chutes, surtout quand elles sont humides et boueuses); d'autant que les opérations de nettoyage collectives envisagées ne sont pas toujours réalisées.

Il s'y ajoute, par ailleurs, que ces amas de terre constituent aussi un facteur d'altération du paysage.

En plus des impacts physiques, des impacts de type social pourraient voir jour. C'est tout le sentiment de frustration des propriétaires terriens qui ont donné leurs parcelles (pour l'installation d'un MP ou d'un SP) sans percevoir les compensations attendues notamment du Conseil Rural ou du Chef de village. Cette situation pourrait être à l'origine de conflits latents qui vont détériorer le climat social du village.

3.2.3 les indicateurs environnementaux

Les indicateurs qui ont été identifiés sont essentiellement des indicateurs de résultats comme le nombre de plants en pépinière, le nombre d'arbres plantés, etc.. l'on note une absence d'indicateurs d'impacts¹⁷.

IV- CONTRAINTES ET BESOINS EXPRIMES

A l'occasion des échanges qui ont eu lieu pendant les visites de terrain, un certain nombre de contraintes et de besoins ont été exprimés par les acteurs.

4.1 les intermédiaires partenaires

La prise en compte de l'environnement dans l'identification et la priorisation des besoins, dans l'élaboration des DMP et DSP est un souci partagé par l'ensemble des acteurs intervenant à différents niveaux du cycle de leur mise en œuvre. Mais les échanges avec les équipes régionales AFDS, les membres du CTE et les opérateurs ont permis d'identifier un certain nombre de contraintes pour la concrétisation de cette préoccupation par des actes au quotidien.

Même si la prise en compte de l'environnement est considérée comme une exigence par les opérateurs, en pratique, les dispositions ne sont pas prises pour que cette composante soit systématiquement intégrée dans les MP et SP. La plupart de ces

¹⁶ la disparition d'un arbre met à nu le sol qui est alors à l'érosion éolienne et hydriques avec toute leurs conséquences en termes de perte de fertilité puis de la couche arable, de ravinements, etc.

¹⁷ Cf. chapitre 5 de la 2^{ème} partie du présent rapport pour une liste d'indicateurs proposée aux tableaux 8, 9 et 10.

opérateurs qui sont les principaux artisans de l'élaboration des demandes ne sentent pas cette exigence comme une priorité. Par ailleurs, si certains avouent ne pas nécessairement avoir cette sensibilité "environnement" du fait de leur profil de compétences, d'autres sont confrontés à des problèmes d'approches et d'outils dans le cadre de leurs sessions d'animation et d'information.

Même si la plupart des membres du CTE sont assez sensibles aux considérations environnementales, ils éprouvent des difficultés d'utilisation de la fiche d'évaluation de la prise en compte de l'environnement. Ils trouvent cette fiche assez fermée en termes de questions à poser pour recueillir l'information.

Cette situation a favorisé l'expression de besoins de la part des différents acteurs qui vont dans le sens de les :

- sensibiliser sur les problèmes d'environnement en général et les interdépendances dans ce domaine pour faciliter la vision globale ;
- former en approches et méthodes d'analyse de l'état de l'environnement, avec des modules de formation abordant certaines thématiques de gestion de l'environnement, notamment les différentes formes de valeurs environnementales qui composent la valeur économique totale, les méthodes d'évaluation desdites valeurs etc. ;
- doter (notamment les animateurs) d'outils d'analyse et de collecte d'informations environnementales, en améliorant par exemple le canevas de diagnostic environnemental ;
- doter (notamment les membres du CTE) d'outils plus explicites d'évaluation des DMP ou DSP ;
- sensibiliser et les informer sur la corrélation entre pauvreté, dynamisme démographique, consommation des ressources naturelles et la dégradation de l'environnement.

4.2 les bénéficiaires des micro projets et des sous projets

De manière générale, les bénéficiaires ne font pas le lien entre leur état de pauvreté et le niveau de dégradation de l'environnement. Même s'ils perçoivent les deux aspects dans leurs activités quotidiennes, c'est de manière isolée. Si au début des sessions d'information et de communication, les populations ont exprimé leur impuissance face à ces deux phénomènes, elles ont été amenées à proposer des solutions réalistes après une autre lecture de la situation. Mais la mise en œuvre de ces solutions pourrait se heurter à un certain nombre de contraintes qu'elles n'ont pas manqué d'évoquer. Il s'agit notamment de :

- l'insuffisance des connaissances techniques apparaît généralement durant les entretiens. Les populations relient toujours la conservation des ressources de l'environnement aux techniques modernes. Pourtant, interpellées sur l'existence de savoirs et savoir-faire locaux, elles énoncent une panoplie de

techniques dites traditionnelles très en phase avec le milieu. D'où l'intérêt de s'appuyer sur de telles techniques pour les initiatives d'ordre écologique ;

- le manque de matériel et d'intrants est une doléance récurrente souvent mise en avant pour justifier le niveau de pression sur les ressources naturelles, elle engendre également la pauvreté.
- le manque d'eau : il est posé de manière récurrente dans les entretiens. Il pourrait constituer un facteur structurant. En effet, plusieurs préoccupations soulevées ont leur solution liée à l'eau, et l'eau également est la clé d'un certain nombre d'initiatives relatives à l'environnement (création de pépinières, plantation, maraîchage etc.).

"Dès la fin de l'hivernage où le tarissement des mares, nos activités cessent" faisait remarquer des femmes dans plusieurs villages. Ce cri du cœur exprime à lui seul toute une désolation dont les retentissements les plus inquiétants sont à rechercher dans la pression énorme que les populations exercent sur les ressources d'environnement. Améliorer l'accès à l'eau revient très probablement à satisfaire plusieurs besoins dont la non prise en charge reste défavorable à l'environnement et au développement de comportements moins critiques vis-à-vis de l'environnement.

DEUXIEME PARTIE :

**PROPOSITIONS POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE
L'ENVIRONNEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE DES MICRO PROJETS ET DES
SOUS PROJETS**

I LE PROCESSUS ENVIRONNEMENTAL

Le processus environnemental suit les différentes phases du cycle des micro projets et sous projets ou des dispositions permettant une meilleure intégration de l'environnement sont prévues.

1.1 l'Evaluation Participative de Pauvreté (EPP)

Les Evaluations Participatives de la Pauvreté (EPP) doivent davantage mettre l'accent sur la relation étroite entre la pauvreté et l'état de l'environnement. Il est admis que les plus pauvres n'ont d'autres ressources que les ressources naturelles et sont moins soucieux du long terme. En effet, il est constaté que plus les populations sont pauvres, plus elles ont tendance à recourir aux ressources naturelles pour subvenir à leurs besoins immédiats. Elles ne se préoccupent pas toujours, dans ce cas, de leur pérennisation qui nécessite des moyens *a priori* jugés hors de leur portée.

Cette pression non contrôlée contribue à la dégradation de manière générale de l'environnement du fait de pratiques destructrices encouragées par le manque d'appropriation des ressources qui sont considérées comme n'appartenant à personne.

Par ailleurs, l'état de pauvreté des populations ne favorise pas cette vision à long terme qui pourrait justifier des investissements de différentes natures pour la conservation ou la restauration de l'environnement. Ce qui du reste est à l'origine de la séparation entre l'environnement et le développement qui conduit à des choix exclusifs.

Dans un contexte, il s'avère urgent d'encourager, lors des EPP, la détermination et l'adoption de critères "environnementaux" pour élargir la panoplie des critères de choix des villages d'intervention.

1.2 la Campagne d'information et de communication

Les campagnes d'information et de communication doivent contribuer à un meilleur éveil des consciences sur les questions d'environnement. Une bonne séance d'information et de sensibilisation sur les causes lointaines et directes de l'évolution de l'état de l'environnement permet une meilleure vision sur l'enchaînement des activités. Ainsi, loin d'isoler la priorité, cette compréhension des choses donne une meilleure motivation et l'inscrit dans un ensemble plus cohérent qui, en retour, garantit sa pérennité. Dans ce sens, des méthodes et outils¹⁸ ont été mis au point pour faciliter l'adhésion et la participation des populations.

1.3 l'Evaluation Participative des Besoins (EPB)

L'Evaluation Participative des Besoins (EPB) doit être précédée par plusieurs campagnes de sensibilisation et de communication permettant aux populations d'avoir une conscience claire des raisons véritables de leur pauvreté. Pour ce faire, il faudrait remonter plus loin que les causes directes qui président à la classification des besoins. Plus on remonte dans le temps, plus les causes de la situation actuelle s'éclaircissent et plus les solutions identifiées sont pertinentes et durables.

L'identification des besoins prioritaires doit, autant que faire se peut, être accompagnée par la détermination des besoins en amont et en aval ; permettant ainsi de ne pas isoler la priorité et par conséquent les solutions proposées pour sa satisfaction. Pour chaque activité planifiée dans le cadre du besoin prioritaire, il existe une série d'activités qui devraient être menées en amont, pendant et après. Ce qui ne peut se faire sans une réelle conscience des liens entre le MP ou SP et leur environnement. Il faut ainsi faire la distinction entre la priorité et les actions à mener en premier, dans le cadre d'un processus cohérent où chaque chose se fait en temps opportun.

Encadré 2 : un outil de la méthode GRAAP "comment vivre un environnement vert"

Avec la méthode GRAAP qui a été utilisée dans certains villages, les populations ont été amenées à établir trois photographies de l'environnement suivantes :

- Celle du passé a fait ressortir l'équilibre entre les systèmes de production et les écosystèmes. Cette relative adéquation entre la pression exercée sur les ressources naturelles (terres, forêts, etc.) et leur capacité de régénération avait ainsi favorisé des conditions de vie assez stables surtout du point de vue de l'autosuffisance alimentaire et d'approvisionnement en produits divers.
- La photographie de la situation actuelle est généralement moins reluisante. Elle donne cependant une meilleure conscience sur les pratiques qui ont conduit à la rupture des équilibres. Celle-ci se manifeste le plus souvent par les pertes de fertilités des sols, à force d'être cultivées sans répit ; la dégradation des forêts, suite aux défrichements non contrôlés ; la dégradation du cadre de vie ; la pauvreté, etc.
- L'étape consistant à faire une projection de l'état de l'environnement permet de voir l'avenir avec beaucoup plus de réalisme et de mesure. Elle conscientise sur l'accentuation de la dégradation du cadre de vie et appelle donc à un sursaut de la part de la communauté qui parvient ainsi à une meilleure identification des priorités pour le plus ou moins long terme.

¹⁸ Cf. annexe 9 : liste non exhaustive de méthodes et d'outils de diagnostic

1.4 la préparation des demandes de micro projet (DMP) et demande de sous projet (DSP)

La considération insuffisante des contraintes environnementales dans les étapes précédentes conduit le plus souvent à une mauvaise appréciation des conditions critiques pouvant entraîner l'échec du MP ou SP.

La prise en compte de l'environnement¹⁹ à ce niveau permet de concevoir un cadre logique plus exhaustif et d'identifier des indicateurs non pas seulement de résultats (production de plants après le fonçage du puits) mais aussi d'impact (l'effet plus ou moins à long terme de la production de plants sur l'environnement).

Cette prise en compte permet une meilleure intégration des questions environnementales et des actions qui en découlent dans les MP et les SP. Cela a l'avantage de prendre en charge les coûts additionnels dans le coût global au départ du projet.

A cette étape, une bonne valorisation des éléments de l'environnement pourrait contribuer à justifier le coût supplémentaire entraîné. Ce coût additionnel pourrait, à terme, donner une valeur ajoutée aux impacts positifs du projets. En réalité, la perception du coût supplémentaire engendré par la prise en compte de l'environnement relève d'une vision d'analyse purement

Encadré 4 : les impacts des micro projets et des sous projets sur l'environnement

Les impacts négatifs des MP et SP sur l'environnement peuvent se révéler, pour ainsi dire, faibles s'ils sont appréhendés de manière isolée et à l'échelle d'un village. Cependant, lorsqu'on les considère dans leur ensemble, leur importance réelle apparaît ; contribuant ainsi à faire évoluer les perceptions, aussi bien des opérateurs que des populations.

C'est le cas par exemple des cases de santé dont la construction nécessite souvent la coupe d'un certain nombre d'arbres, la création de carrières improvisées pour l'extraction de sable. Au delà du nombre relativement faible d'arbres coupés, ce qu'il faut voir à travers cet acte, c'est le fait d'avoir enlevé à l'environnement un élément qui a mis plusieurs années à se mettre en place ; qui plus est, assurait des fonctions d'ordre écologique, économique, social , etc. inestimables. Si on avait la conscience que tout arbre coupé constitue une porte d'entrée à la désertification, l'acte de coupe deviendrait moins banal.

Encadré 5 : les impacts des contraintes Environnementales sur les micro projets et les sous projets

Les contraintes environnementales peuvent compromettre la mise en œuvre d'un MP ou d'un SP. C'est l'exemple de ce que l'on pourrait appeler le "péril plastique".

Il est constaté dans les estomacs des bovins qui sont abattus, des quantités impressionnantes de matière plastique. Les populations des villes ou des gros villages qui rejettent les matières plastiques, à longueur d'année, dans leur environnement immédiat, ne se rendent pas compte des répercussions préjudiciables, sur leurs propres activités de tous les jours, de leurs actes.

En effet, si on se rend compte que les bêtes qui sont achetées par les groupements pour être destinées à l'embouche sont exposées à ce péril plastique (entre autres), l'on pourrait se poser des questions sur l'avenir de ce type de sous projets, de l'élevage voire.

¹⁹ Cette prise en compte pourra se faire grâce à une analyse environnementale qui mettra l'accent sur le MP ou le SP. A cet effet, un cadre d'analyse est proposé en annexe. Il reprend plusieurs éléments du diagnostic environnemental qui s'intéresse lui, plus particulièrement au milieu mise en œuvre du MP ou du SP. L'outil d'analyse environnementale pourra aussi bien servir au CTE qu'aux opérateurs et bénéficiaires.

financière. Alors que dans ce domaine, une analyse économique intégrant la notion de valeur environnementale (valeur directe et indirecte d'usage ou d'option), paraît plus pertinente.

Pendant l'élaboration des DMP et DSP, le cadre logique devrait permettre d'identifier non seulement les indicateurs d'impacts mais aussi les conditions critiques pouvant compromettre le plein succès des projets.

Les MP et SP susceptible de nécessiter une analyse environnementale limitée sont indiqués à l'annexe 3 du présent rapport.

1.5 l'évaluation des DMP et DSP par le Comité Technique d'Evaluation (CTE)

Le respect du processus environnemental jusqu'à cette étape, ne fera que faciliter le travail du CTE. Celui-ci pourra, plus aisément, évaluer sur la base d'une grille d'analyse²⁰ en corrélation avec le canevas des projets.

Cette étape, loin de susciter une crainte quelconque ou perçue comme une contrainte pour les opérateurs et les bénéficiaires, devrait plutôt être appréciée pour ce qu'elle est : un moment d'ajustement et d'approfondissement.

1.6 la mise en œuvre du micro projet ou du sous projet

Le respect du processus environnemental découlant d'une claire prise de conscience de leur place et rôle dans l'environnement permet une mise en œuvre correcte des MP et SP. Il favorise, ainsi, une bonne planification des activités qui doivent s'enchaîner dans une suite logique.

1.7 le suivi de la mise en œuvre

Le suivi de la phase de mise en œuvre devrait être favorisé par une série d'indicateurs bien identifiés et spécifiés dans les cadres logiques des DMP et DSP.

Le plan de suivi qui sera élaboré permettra d'apprécier le degré de prise en charge des activités environnementales (contenues dans le manuel de procédures) dans le cycle des micro projets et sous-projets (depuis l'identification jusqu'à la mise en œuvre des activités).

Il devra, en outre, veiller à la prise en compte des mesures d'atténuation et de compensation prévues par l'étude d'impact initiale. De la même manière, devra faire l'objet d'une appropriation par les acteurs de base.

Le plan de suivi s'intéresse surtout à la mise en œuvre des activités des micro projets et sous projets. Il est complémentaire au plan de gestion²¹ qui lui est consacré au suivi des impacts et aux mesures d'atténuation.

²⁰ Une grille d'évaluation à l'usage des membres des CTE est proposée à l'annexe 7 du présent rapport.

²¹ Cf. chapitre 2.2. Plan de gestion environnemental des micro projets et sous projets

1.8 l'évaluation

Elle pourra se faire aussi bien à mi-parcours dans le cadre du plan de suivi qu'à la fin des MP et SP. Elle permettra de tirer des leçons qui seront capitalisées des expériences futures.

II- LE PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTAL DES MICRO PROJETS ET DES SOUS PROJETS

Le plan de gestion environnementale²² est l'instrument de gestion qui intègre le plan de surveillance (mise en œuvre des différentes mesures envisagées en termes de réalisations concrètes pour atténuer ou compenser les impacts négatifs des micro projets et sous projets). Il établit aussi les responsabilités des différents acteurs ainsi que les dispositions pratiques à prendre pour faciliter leur exercice.

Il est complémentaire au processus environnemental esquissé dans le chapitre 1 de la seconde partie du présent rapport.

L'opérationnalisation du plan de gestion pose comme préalables :

- le respect des textes régissant l'environnement dans l'élaboration des MP et SP ;
- la mise en œuvre des différentes mesures envisagées en termes de réalisations concrètes ;
- le respect des engagements des opérateurs et bénéficiaires des MP et SP vis à vis de l'AFDS.

Encadré 6 : Surveillance et Suivi environnementaux / Plan de gestion

“la surveillance environnementale est l'opération visant à assurer l'application des mesures d'atténuation élaborées dans une étude d'impact, le respect des engagements de l'entreprise en regard d'un projet ainsi que des lois, règlements et encadrements touchant l'environnement, principalement lors de la confection des plans et devis ainsi qu'au moment de la construction”. (Pierre Guimont).

Si la surveillance, parce qu'elle s'intéresse aux différentes activités préparation et de mise en œuvre des activités des micro projets et des sous projets, constitue un élément essentiel du plan de gestion environnemental des micro projets et des sous projets.

“le suivi environnemental est une opération à caractère analytique et scientifique qui sert à mesurer les impacts réels de la réalisation d'un projet et à évaluer la performance des mesures d'atténuation proposées dans une étude d'impact. Le suivi est donc l'examen et l'observation continue ou périodique d'un projet, d'une partie ou d'un ensemble d projets. (...). Il étudie la nature, l'intensité, l'évaluation des processus ou des phénomènes naturels et humains et permet finalement de mesurer les impacts réels d'un projet”. (Pierre Guimont).

En cela, il est complémentaire au plan de gestion environnemental car s'intéresse aux impacts des micro projets et des sous projets.

²² Cf. tableaux ci-après

Tableau 1 : plan de gestion des impacts des micro projets de construction : écoles / case de santé / hall de marché/ etc.

Actes de gestion	Période	Acteurs concernés	Dispositions à prendre
<ul style="list-style-type: none"> - respecter le processus environnemental d'identification et élaboration des micro projets - procéder à un choix optimal du site d'implantation (moins d'impacts possible) - initier et boucler dans les meilleurs délais le processus d'attribution / immatriculation de la parcelle au nom du groupement concerné - attribuer une nouvelle parcelle en guise de compensation au propriétaire légitime - niveler les carrières de sables, de gravats et de cailloux et rétablir les sites dégradés lors de la construction - créer des pépinières (plants adaptés à l'usage de brise-vent, ombrage), reboiser et entretenir les arbres autour des constructions - éliminer / déplacer les agrégats, et autres matériaux issus du fonçage des puits - gérer les déchets issus des différentes activités 	<ul style="list-style-type: none"> - Durant tout le cycle des MP et SP - EPB et Phase d'identification des impacts - Dès après l'affectation de la parcelle au groupement - Idem - A la fin de la construction - Après la réalisation des constructions - Après la réalisation des constructions - Pendant et après la réalisation des constructions 	<ul style="list-style-type: none"> - ARFS, CTE, OADC, OCB - OCB, Chef de village, OADC, Conseil Rural - OCB, Chef de village, OADC, Conseil Rural - Chef de village, Conseil Rural - populations, entrepreneur - OCB, OADC, populations - Agents sanitaires /d'hygiène, populations 	<ul style="list-style-type: none"> - renforcer les savoirs et savoir-faire des différents acteurs en matière d'analyse et de prise en compte de l'environnement - sensibiliser les différents acteurs - respecter la planification des activités - rechercher le consensus le plus large possible au sein du village - intégrer la dimension environnement dans le cahier de charge des entrepreneurs - former les élèves et les populations aux techniques de pépinières, de reboisement et d'entretien de diverses formes de plantations - informer les populations sur les dispositions du Code de l'environnement notamment aux chapitre III et IV portant respectivement sur la gestion des déchets et les substance chimiques nocives et dangereuses - intégrer l'élimination des agrégats et autres déchets dans le cahier de charge - éliminer les déchets biomédicaux par incinération - éliminer / recycler les autres types de déchets

Tableau 2 : plan de gestion des impacts des micro projets d'hydraulique : puits / forage / irrigation / etc.

Actes de gestion	Période	Acteurs concernés	Dispositions à prendre
<ul style="list-style-type: none"> - respecter le processus environnemental d'identification et élaboration des micro projets - procéder à un choix optimal du site d'implantation (moins d'impacts possible) - s'assurer de la qualité et de la qualité des nappes d'eau pour les besoins domestiques (alimentation, travaux ménagers, etc.), d'abreuvement du bétail et d'irrigation (périmètres maraîchers, vergers, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Durant tout le cycle des MP et SP - EPB et Phase identification des impacts - Avant et après la réalisation des ouvrages - Avant utilisation par les ménages 	<ul style="list-style-type: none"> - ARFS, CTE, OADC, OCB - OCB, Chef de village, OADC, Conseil Rural - OCB, OADC, laboratoire 	<ul style="list-style-type: none"> - renforcer les savoirs et savoir-faire des différents acteurs en matière d'analyse et de prise en compte de l'environnement - sensibiliser les différents acteurs - respecter la planification des activités - rechercher le consensus le plus large possible au sein du village - respecter les normes et le plan hydraulique - évaluer la profondeur, l'abondance et la qualité des nappes d'eau - évaluer les besoins en eau pour l'irrigation des parcelles de maraîchage ou de verger - exploiter de manière rationnelle les nappes
<ul style="list-style-type: none"> - organiser l'espace autour des ouvrages pour prévenir les conflits entre acteurs utilisateurs - remblayer / niveler les carrières de sables, de gravats et de cailloux - rétablir les sites dégradés lors de la construction 	<ul style="list-style-type: none"> - A la fin de la construction - Après la réalisation des ouvrages hydrauliques - Après la réalisation des ouvrages - Pendant et après la réalisation des ouvrages - Idem 	<ul style="list-style-type: none"> - OCB bénéficiaire, chef de village, OADC - populations du village - entrepreneur 	<ul style="list-style-type: none"> - élaborer un plan d'aménagement des terroirs d'implantation des ouvrages (identification des parcours, des champs agricoles, aires de restauration, etc.) - intégrer la dimension environnement dans le cahier de charge des entrepreneurs
<ul style="list-style-type: none"> - éliminer / déplacer les agrégats, et autres matériaux issus du fonçage des puits - créer des pépinières pour la production de plants adaptés à l'usage de brise-vent, ombrage, verger (fruitiers domestiques ou sauvages), etc. - reboiser et entretenir les arbres autour des points d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - après la réalisation des ouvrages - après la réalisation des constructions 	<ul style="list-style-type: none"> - Entrepreneur, population - OCB, OADC - OCB, populations 	<ul style="list-style-type: none"> - intégrer l'élimination des agrégats et autres déchets dans le cahier de charge - former les populations aux techniques de pépinières - former les populations aux techniques de reboisement et d'entretien des plantations

Tableau 3 : plan de gestion des impacts des micro projets de barrage de retenue d'eau

Actes de gestion	Période	Acteurs concernés	Dispositions à prendre
<ul style="list-style-type: none"> - respecter le processus environnemental d'identification et élaboration des micro projets 	<ul style="list-style-type: none"> - Durant tout le cycle des MP et SP 	<ul style="list-style-type: none"> - ARFS, CTE, OADC, OCB 	<ul style="list-style-type: none"> - renforcer les savoirs et savoir-faire des différents acteurs en matière d'analyse et de prise en compte de l'environnement - sensibiliser les différents acteurs - respecter la planification des activités
<ul style="list-style-type: none"> - procéder à un choix optimal du site d'implantation (moins d'impacts possible) 	<ul style="list-style-type: none"> - EPB et Phase identification des impacts 	<ul style="list-style-type: none"> - OCB, Chef de village, OADC, Conseil Rural 	<ul style="list-style-type: none"> - rechercher le consensus le plus large possible au sein du village
<ul style="list-style-type: none"> - attribuer de nouvelles terres aux populations dont les terres seront inondées par les eaux retenues 	<ul style="list-style-type: none"> - Dès après le choix du site 	<ul style="list-style-type: none"> - OCB, Chef de village, OADC, Conseil Rural 	<ul style="list-style-type: none"> - élaborer un plan d'occupation des eaux retenues
<ul style="list-style-type: none"> - s'assurer de la quantité et de la qualité des eaux retenues pour les besoins domestiques (alimentation, travaux ménagers, etc.), d'abreuvement du bétail et d'irrigation (périmètres maraichers, vergers, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Avant et après la construction des ouvrages 	<ul style="list-style-type: none"> - OCB, OADC, laboratoire 	<ul style="list-style-type: none"> - évaluer les besoins en eau pour l'irrigation des parcelles de maraîchage ou de verger - exploiter de manière rationnelle les eaux retenues
<ul style="list-style-type: none"> - organiser l'espace autour des ouvrages pour prévenir les conflits entre acteurs utilisateurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Avant et après la construction des ouvrages 	<ul style="list-style-type: none"> - OCB, Chef de village, OADC, Conseil Rural 	<ul style="list-style-type: none"> - élaborer un plan d'aménagement des terroirs d'implantation des ouvrages (identification des parcours, des champs agricoles, aires de restauration, etc.)
<ul style="list-style-type: none"> - remblayer / niveler les carrières de sables, de gravats et de cailloux - rétablir les sites dégradés lors de la construction 	<ul style="list-style-type: none"> - Après la réalisation des barrages - Pendant et après la réalisation des barrages 	<ul style="list-style-type: none"> - populations du village - entrepreneur 	<ul style="list-style-type: none"> - intégrer la dimension environnement dans le cahier de charge des entrepreneurs
<ul style="list-style-type: none"> - prévenir les maladies liées à la stagnation des eaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Avant, pendant et après la construction des barrages 	<ul style="list-style-type: none"> - agents sanitaires / d'hygiène, OCB, OADC 	<ul style="list-style-type: none"> - informer les populations sur les maladies potentielles liées à la stagnation des eaux - prendre des dispositions pratiques pour la lutte contre la paludisme, la bilharziose, la propagation de germes pathogènes, etc.
<ul style="list-style-type: none"> - créer des pépinières, reboiser et entretenir les arbres autour du barrage 		<ul style="list-style-type: none"> - OCB, populations 	<ul style="list-style-type: none"> - former les populations aux techniques de pépinières, de reboisement et d'entretien

Tableau 4 : plan de gestion des impacts des micro projets d'assainissement : édicules publique/ latrines / etc.

Actes de gestion	Période	Acteurs concernés	Dispositions à prendre
<ul style="list-style-type: none"> - respecter le processus environnemental d'identification et élaboration des micro projets 	<ul style="list-style-type: none"> - Durant tout le cycle des MP et SP 	<ul style="list-style-type: none"> - ARFS, CTE, OADC, OCB 	<ul style="list-style-type: none"> - renforcer les savoirs et savoir-faire des différents acteurs en matière d'analyse et de prise en compte de l'environnement - sensibiliser les différents acteurs - respecter la planification des activités
<ul style="list-style-type: none"> - procéder à un choix optimal du site d'implantation (moins d'impacts possible) 	<ul style="list-style-type: none"> - EPB et Phase identification des impacts 	<ul style="list-style-type: none"> - OCB, Chef de village, OADC, Conseil Rural 	<ul style="list-style-type: none"> - rechercher le consensus le plus large possible au sein du village - respecter les normes en matière de distance minimale par rapport aux points d'eau et de profondeur des nappes d'eau
<ul style="list-style-type: none"> - initier et boucler dans les meilleurs délais le processus d'attribution / immatriculation de la parcelle au nom du groupement concerné 	<ul style="list-style-type: none"> - Dès après l'affectation de la parcelle au groupement 	<ul style="list-style-type: none"> - OCB, Chef de village, OADC, Conseil Rural 	
<ul style="list-style-type: none"> - attribuer une nouvelle parcelle en guise de compensation au propriétaire légitime 	<ul style="list-style-type: none"> - Idem 	<ul style="list-style-type: none"> - Chef de village, Conseil Rural 	
<ul style="list-style-type: none"> - niveler les carrières de sables, de gravats et de cailloux 	<ul style="list-style-type: none"> - A la fin de la construction 	<ul style="list-style-type: none"> - populations du village 	
<ul style="list-style-type: none"> - rétablir les sites dégradés lors de la construction 	<ul style="list-style-type: none"> - idem 	<ul style="list-style-type: none"> - entrepreneur 	<ul style="list-style-type: none"> - intégrer la dimension environnement dans le cahier de charge des entrepreneurs
<ul style="list-style-type: none"> - respecter les mesures d'hygiène dans l'utilisation des ouvrages 	<ul style="list-style-type: none"> - Avant, pendant et après la construction des ouvrages 	<ul style="list-style-type: none"> - Agents sanitaires / d'hygiène, OCB, OADC 	<ul style="list-style-type: none"> - former les populations aux principes d'entretien et d'hygiène des ouvrages

Tableau 5 : plan de gestion des impacts des sous projets d'embouche

Actes de gestion	Période	Acteurs concernés	Dispositions à prendre
<ul style="list-style-type: none"> - respecter le processus environnemental d'identification et élaboration des micro projets 	<ul style="list-style-type: none"> - Durant tout le cycle des MP et SP 	<ul style="list-style-type: none"> - ARFS, CTE, OAMF, OCB 	<ul style="list-style-type: none"> - renforcer les savoirs et savoir-faire des différents acteurs en matière d'analyse et de prise en compte de l'environnement - sensibiliser les différents acteurs - respecter la planification des activités
<ul style="list-style-type: none"> - procéder à un choix optimal du site d'implantation (moins d'impacts possible) 	<ul style="list-style-type: none"> - EPB et Phase identification des impacts 	<ul style="list-style-type: none"> - OCB bénéficiaire, chef de village, OAMF 	<ul style="list-style-type: none"> - rechercher le consensus le plus large possible au sein du village
<ul style="list-style-type: none"> - initier et boucler dans les meilleurs délais le processus d'attribution / immatriculation de la parcelle au nom du groupement concerné 	<ul style="list-style-type: none"> - Dès après l'affectation de la parcelle au groupement 	<ul style="list-style-type: none"> - OCB, Chef de village, OAMF, Conseil Rural 	
<ul style="list-style-type: none"> - attribuer une nouvelle parcelle en guise de compensation au propriétaire légitime 	<ul style="list-style-type: none"> - Idem 	<ul style="list-style-type: none"> - Chef de village, Conseil Rural 	
<ul style="list-style-type: none"> - éviter / réduire la coupe d'arbre pour l'installation de la clôture 	<ul style="list-style-type: none"> - Pendant la clôture 	<ul style="list-style-type: none"> - OCB, populations 	<ul style="list-style-type: none"> - utiliser des types de clôtures ne nécessitant pas la coupe d'arbres
<ul style="list-style-type: none"> - améliorer les critères de choix des animaux destinés à l'embouche 	<ul style="list-style-type: none"> - Avant, pendant et après la mise en œuvre du SP 	<ul style="list-style-type: none"> - OCB, populations 	<ul style="list-style-type: none"> - prendre en compte le "péril plastique" à l'origine, entre autre, de baisse de rendement - sélection des sujets dès les premiers mois et stabulation pour les protéger les diverses contraintes environnementales
<ul style="list-style-type: none"> - contribuer à la fertilisation de vergers, de parcelles de maraîchage ou de cultures hivernales, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pendant et après la mise en œuvre du SP 	<ul style="list-style-type: none"> - OCB, populations 	<ul style="list-style-type: none"> - former les population aux techniques de compostage à base de déchets organiques des animaux

Tableau 6 : plan de gestion des impacts des sous projets de : cultures pluviales / maraîchage / pépinières / vergers / bois villageois / etc.

Actes de gestion	Période	Acteurs concernés	Dispositions à prendre
<ul style="list-style-type: none"> - respecter le processus environnemental d'identification et élaboration des micro projets 	<ul style="list-style-type: none"> - Durant tout le cycle des MP et SP 	<ul style="list-style-type: none"> - ARFS, CTE, OAMF, OCB 	<ul style="list-style-type: none"> - renforcer les savoirs et savoir-faire des différents acteurs en matière d'analyse et de prise en compte de l'environnement - sensibiliser les différents acteurs - respecter la planification des activités
<ul style="list-style-type: none"> - procéder à un choix optimal du site d'implantation (moins d'impacts possible) 	<ul style="list-style-type: none"> - EPB et Phase identification des impacts 	<ul style="list-style-type: none"> - OCB bénéficiaire, chef de village, OAMF 	<ul style="list-style-type: none"> - rechercher le consensus le plus large possible au sein du village
<ul style="list-style-type: none"> - initier et boucler dans les meilleurs délais le processus d'attribution / immatriculation de la parcelle au nom du groupement concerné 	<ul style="list-style-type: none"> - Dès après l'affectation de la parcelle au groupement 	<ul style="list-style-type: none"> - OCB bénéficiaire, chef de village, OAMF 	
<ul style="list-style-type: none"> - attribuer une nouvelle parcelle en guise de compensation au propriétaire légitime 	<ul style="list-style-type: none"> - Idem 	<ul style="list-style-type: none"> - chef de village 	
<ul style="list-style-type: none"> - éviter / réduire les défrichements abusifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Avant, pendant et après la mise en œuvre du SP 	<ul style="list-style-type: none"> - OCB, populations 	<ul style="list-style-type: none"> - informer et sensibiliser sur les méfaits des défrichements abusifs - veiller au respect du Code forestier en matière de défrichement (laisser au moins 20 arbres à l'hectare de champ défriché)
<ul style="list-style-type: none"> - pratiquer les techniques d'intensification agricoles, de rotation et d'association des cultures 	<ul style="list-style-type: none"> - Pendant et après la mise en œuvre du SP 	<ul style="list-style-type: none"> - OCB, populations 	<ul style="list-style-type: none"> - former les population aux techniques d'agroforesterie, de fumure organique, d'apport d'engrais chimiques, etc. pour le maintien de la fertilité des sols
<ul style="list-style-type: none"> - s'assurer de la bonne qualité des semences 	<ul style="list-style-type: none"> - Avant la mise en œuvre du SP 	<ul style="list-style-type: none"> - Fournisseurs, OAMF, OCB 	<ul style="list-style-type: none"> - rechercher des semences certifiées à remettre à temps opportun aux populations
<ul style="list-style-type: none"> - stocker et utilisation les pesticides de manière adéquate pour le traitement des cultures 	<ul style="list-style-type: none"> - Pendant et après la mise en œuvre du SP 	<ul style="list-style-type: none"> - OCB, populations 	<ul style="list-style-type: none"> - veiller au respect des principes de sécurité dans le stockage et l'utilisation des pesticides pour le traitement des cultures

Tableau 7 : plan de gestion des impacts des sous projets de commerce : transformation / artisanat

Actes de gestion	Période	Acteurs concernés	Dispositions à prendre
<ul style="list-style-type: none"> - respecter le processus environnemental d'identification et élaboration des micro projets 	<ul style="list-style-type: none"> - Durant tout le cycle des MP et SP 	<ul style="list-style-type: none"> - ARFS, CTE, OAMF, OCB 	<ul style="list-style-type: none"> - renforcer les savoirs et savoir-faire des différents acteurs en matière d'analyse et de prise en compte de l'environnement - sensibiliser les différents acteurs - respecter la planification des activités
<ul style="list-style-type: none"> - procéder à un choix optimal du site d'implantation (moins d'impacts possible) 	<ul style="list-style-type: none"> - EPB et Phase identification des impacts 	<ul style="list-style-type: none"> - OCB bénéficiaire, chef de village, OAMF 	<ul style="list-style-type: none"> - rechercher le consensus le plus large possible au sein du village
<ul style="list-style-type: none"> - initier et boucler dans les meilleurs délais le processus d'attribution / immatriculation de la parcelle au nom du groupement concerné 	<ul style="list-style-type: none"> - Dès après l'affectation de la parcelle au groupement 	<ul style="list-style-type: none"> - OCB bénéficiaire, chef de village, OAMF 	
<ul style="list-style-type: none"> - attribuer une nouvelle parcelle en guise de compensation au propriétaire légitime 	<ul style="list-style-type: none"> - Idem 	<ul style="list-style-type: none"> - chef de village 	
<ul style="list-style-type: none"> - exploiter de manière rationnelle les produits commerciaux issus de l'agriculture ou des ressources naturelles (ligneuses, fauniques, halieutiques, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Pendant et après la mise en œuvre du SP 	<ul style="list-style-type: none"> - OCB, populations 	<ul style="list-style-type: none"> - former les populations aux techniques d'exploitation rationnelle et de transformation des produits commerciaux issus de l'agriculture ou des ressources naturelles
<ul style="list-style-type: none"> - gérer la pollution liée aux ateliers d'artisans, les déchets issus des différentes activités 	<ul style="list-style-type: none"> - Pendant et après la mise en œuvre du SP 	<ul style="list-style-type: none"> - OCB, populations, Agents sanitaires/d'hygiène, OCB, populations 	<ul style="list-style-type: none"> - gérer les déchets métalliques et autres - informer les populations sur les dispositions du Code de l'environnement notamment aux chapitre III et IV titre VI portant respectivement sur la gestion des déchets, les substance chimiques nocives et dangereuses, la pollution sonore - collecter les déchets au niveau des marchés - recycler les déchets plastiques - utiliser les déchets organiques dans le compostage - respecter les mesures d'hygiène et éliminer les déchets toxiques issus des activités de teinture

III- LES DIFFERENTS OUTILS DE MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS ENVIRONNEMENTAL

La mise en œuvre du processus environnemental requiert l'utilisation d'un certain nombre d'outils qui sont présentés sous forme de fiches (voir annexes). Il s'agit principalement :

- des étapes du processus environnemental
- de la fiche de critères environnementaux pour le choix des communautés
- de la fiche d'analyse environnementale des opérateurs d'appui aux micro projets et aux opérateurs d'appui à la micro finance
- de la fiche d'analyse environnementale pour l'élaboration de MP et SP
- de la fiche d'évaluation à l'usage des membres du CTE
- des tableaux des plans de gestion des impacts
- des fiches d'indicateurs potentiels

IV- LES IDEES ET FICHES STANDARDS DE PROJETS ENVIRONNEMENTAUX

Les idées de projets dits environnementaux qui ont été identifiées concernent plus particulièrement les domaines ci après :

- ramassage et traitement de déchets plastiques
- opération de nettoyage pour la salubrité dans les villages
- équipement de lutte contre les feux de brousse
- construction et diffusion de foyers améliorés
- lutte contre les feux de brousse
- régénération assistée des espèces fertilisantes des sols
- création de pépinières
- création de vergers
- plantation de bois de villages
- projet intégré avec association agriculture, élevage et sylviculture
- mise en défens
- aménagement des points d'eau (définition des parcours, espaces de régénération, etc.)
- transformation et commercialisation de produits de cueillette
- aviculture

Comme on peut le noter, l'essentiel des idées de projets dits environnementaux s'oriente vers la gestion des ressources naturelles. Loin d'être un simple hasard, cette liste confirme, au besoin, qu'en matière d'environnement, les ressources naturelles occupent une place prépondérante et ce, à tous les niveaux²³.

En plus, au terme des entretiens avec les différents membres des CTE, les opérateurs et les bénéficiaires, la nécessité d'accorder une place prépondérante aux considérations environnementales en général et écologiques en particulier dans la mise

²³ Cf. ci-haut § 1.2. Cadre institutionnel.

en œuvre du cycle des MP et des SP s'est davantage affirmée. Ce sentiment unanimement partagé fonde l'intérêt de donner au cycle de MP et SP une efficacité écologique en tant que condition fondamentale pour réussir une meilleure intégration et durabilité des micro projets et sous projets dans leur environnement²⁴.

Cependant, dans le souci d'une bonne intégration des questions environnementales au niveau des différentes activités de l'AFDS, notamment dans les micro projet et sous projets, il ne serait pas souhaitable de traiter différemment les MP et SP jusque là élaborés et mis en œuvre, d'une part ; et les nouveaux MP et SP dits "environnementaux", d'autre part.

Même s'il y a des dominantes, tous les micro projets et sous projets doivent suivre un processus identique visant à les intégrer le plus harmonieusement possible dans leur environnement. C'est ce processus qui fait l'objet de la fiche d'analyse environnementale des micro projet et des sous projets proposée à l'annexe 5. Car même ces projets qui pourraient être considérés comme "environnementaux" pourraient révéler des impacts négatifs lors de leur mise en œuvre.

V- LES INDICATEURS

Les indicateurs de suivi pourraient être regroupés en trois grandes catégories : les indicateurs d'état des différentes composante de l'environnement, les indicateurs de résultat et les indicateurs d'impact. Ils peuvent aussi être classés suivant des critères écologique, économique ou social. (cf. tableau 8, 9 et 10).

Les listes contenues dans les tableaux ci-dessous ne sont pas exhaustives. Pour les compléter, il faudrait se référer à l'Annexe 9 relatif : tableau indicatif des activités éligibles du volume II : Manuel de procédure pour les l'Appui des OCB (révision 1, février 2002) et à l'Annexe 10 : conditions d'éligibilité et critères d'évaluation des sous projets AGR du volume III : Manuel de procédure pour les l'Appui à la Micro Finance (document provisoire juillet 2001)²⁵.

²⁴ D'après Pearce et Warford, *si l'environnement est important, ce n'est pas seulement pour ses effets sur le confort mental et le bien-être non économique, mais aussi pour l'impact qu'il exerce à long terme sur la production*. Cité dans "le développement au seuil du XXIème siècle. Rapport sur le développement dans le monde, 1999-2000.

²⁵ Les listes des activités éligibles sont présentés a l'annexe 3 du présent rapport.

Tableau 8 : la liste non exhaustive des indicateurs écologiques du suivi environnemental des micro projets et sous projets

Indicateur d'état de la composante physique	Indicateurs de résultat	Indicateurs d'impact
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> taux de couverture végétal <input type="checkbox"/> biodiversité <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> faune <input type="checkbox"/> flore <input type="checkbox"/> niveau de disponibilité ou non de : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> bois de chauffe <input type="checkbox"/> bois d'œuvre et de service <input type="checkbox"/> produits de cueillette <input type="checkbox"/> fourrage aérien <input type="checkbox"/> fourrage herbacée <input type="checkbox"/> niveau de disponibilité des terres <input type="checkbox"/> niveau de dégradation des sols <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> taux de fertilité <input type="checkbox"/> niveau de salinisation <input type="checkbox"/> traces d'érosion hydrique <input type="checkbox"/> disponibilité ou non des nappes : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> quantités d'eau <input type="checkbox"/> qualité physico-chimique <input type="checkbox"/> etc. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> nombre de pépinières créées <input type="checkbox"/> nombre de plants produits <input type="checkbox"/> nombre d'espèces produites <input type="checkbox"/> nombre d'arbres plantés <input type="checkbox"/> nombre de mètres linéaires de plantations (axes routiers, brise-vent, haies vives, etc.) <input type="checkbox"/> nombre d'hectare de plantation <input type="checkbox"/> nombre d'hectares de régénération assistée <input type="checkbox"/> nombre d'hectare de régénération naturelle <input type="checkbox"/> nombre d'hectare de mise en défens <input type="checkbox"/> protection des sols contre l'érosion éolienne et hydrique <input type="checkbox"/> nombre de parcelles agroforestières <input type="checkbox"/> nombre d'hectares de parcelle de culture engraisés / traités avec des produits phytosanitaires <input type="checkbox"/> réduction des cas de feux de brousse <input type="checkbox"/> nombre de foyers améliorés construits <input type="checkbox"/> etc. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> restauration des écosystèmes <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> réapparition de la faune et de la flore disparues <input type="checkbox"/> abondance du tapis herbacé <input type="checkbox"/> abondance des ressources halieutiques <input type="checkbox"/> abondance des produits de cueillette <input type="checkbox"/> amélioration de la biodiversité (faunique, floristique et halieutique) <input type="checkbox"/> effet de protection des sols contre l'érosion éolienne et hydrique <input type="checkbox"/> amélioration des rendements des spéculations agricoles, arboricoles, maraîchères <input type="checkbox"/> amélioration de la qualité des récoltes <input type="checkbox"/> recharge des nappes d'eau <input type="checkbox"/> nombre d'hectare de terre récupérées <input type="checkbox"/> etc.

Tableau 9 : la liste non exhaustive des indicateurs économiques du suivi environnemental des micro projets et sous projets

Indicateur d'état de la composante économique	Indicateurs de résultat	Indicateurs d'impact
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> type de production <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> agricole <input type="checkbox"/> arboricole <input type="checkbox"/> maraîchère <input type="checkbox"/> élevage <input type="checkbox"/> situation des marchés <input type="checkbox"/> situation des filières <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> acteurs <input type="checkbox"/> produits / ressources <input type="checkbox"/> prix <input type="checkbox"/> état / qualité et quantités des produits <input type="checkbox"/> niveau de transformation <input type="checkbox"/> situation des ventes avant production (stocks, recettes, bénéfices, etc.) <input type="checkbox"/> etc. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> quantité de fumure organique <input type="checkbox"/> quantité d'engrais chimique <input type="checkbox"/> nombre d'hectares enrichis (engrais organique, chimique) <input type="checkbox"/> nombre de tonnes récoltées (produits agricole, arboricole, maraîcher, etc.) <input type="checkbox"/> nombre d'unités élevé (embouche bovine ou ovine, volaille) <input type="checkbox"/> diversification des cultures <input type="checkbox"/> valorisation des produits <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> niveau de transformation <input type="checkbox"/> niveau du prix au producteur <input type="checkbox"/> amélioration de la qualité des semences (niveau de certification) <input type="checkbox"/> réduction des délais d'approvisionnement par les fournisseurs <input type="checkbox"/> nombre d'emplois créés <input type="checkbox"/> situation des ventes (stocks, recettes, bénéfices, etc.) <input type="checkbox"/> mobilisation des taxes et redevances sur les ressources naturelles <input type="checkbox"/> etc. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> amélioration du niveau de vie <input type="checkbox"/> amélioration des revenus <input type="checkbox"/> réduction de la pression sur les ressources naturelles <input type="checkbox"/> amélioration des rendements et de la productivité <input type="checkbox"/> meilleure organisation des filières <input type="checkbox"/> autosuffisance alimentaire <input type="checkbox"/> indépendance des producteurs <input type="checkbox"/> autofinancement de micro projets et de sous projets par les populations <input type="checkbox"/> utilisation accrue du budget destiné à l'environnement par les collectivités locales <input type="checkbox"/> augmentation du nombre de micro projets et de sous projets financés et exécutés <input type="checkbox"/> etc.

Tableau 10 : la liste non exhaustive des indicateurs sociaux du suivi environnemental des micro projets et sous projets

Indicateur d'état de la composante social	Indicateurs de résultat	Indicateurs d'impact
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> caractéristiques démographiques <input type="checkbox"/> organisation sociale <input type="checkbox"/> niveau d'organisation de l'espace (plan d'aménagement, systèmes d'exploitation) <input type="checkbox"/> mode de gestion foncière <input type="checkbox"/> pratiques culturelles <input type="checkbox"/> typologie et situation des déchets <input type="checkbox"/> degré de pollution des eaux, de l'air, etc. <input type="checkbox"/> niveau de connaissance des problèmes et enjeux environnementaux <input type="checkbox"/> les perceptions / composantes de l'environnement (les formes de représentation) <input type="checkbox"/> niveau de conscience, aptitude et attitude / environnement <input type="checkbox"/> us et coutumes (pratiques) <input type="checkbox"/> etc. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> nombre de groupements formés <input type="checkbox"/> nombre de membres <input type="checkbox"/> nombre de réunion de concertation <input type="checkbox"/> thèmes d'information et de sensibilisation développés <input type="checkbox"/> nombre de séances d'information et d'animation tenues <input type="checkbox"/> les modules de formation développés <input type="checkbox"/> nombre de sessions de formation organisée <input type="checkbox"/> connaissances acquises <input type="checkbox"/> nombre de demandes de terre <input type="checkbox"/> nombre de plan d'aménagement de l'espace <input type="checkbox"/> réduction des déchets émis <input type="checkbox"/> ramassage / élimination / traitement de déchets <input type="checkbox"/> etc. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> renforcement de la cohésion sociale <input type="checkbox"/> renforcement des capacités organisationnelles, de partenariat <input type="checkbox"/> participation accrue des populations au développement local <input type="checkbox"/> changement de comportement <ul style="list-style-type: none"> ▪ connaissance accrue des enjeux environnementaux, des textes régissant l'environnement et les ressources naturelles ▪ développement d'une culture environnementale ▪ amélioration cadre de vie <input type="checkbox"/> exercice des responsabilités par les communautés et collectivités <input type="checkbox"/> bonne gouvernance <input type="checkbox"/> réduction de l'exode rurale <input type="checkbox"/> retour de villageois <input type="checkbox"/> stabilité de l'habitat <input type="checkbox"/> baisse de la corvée d'eau <input type="checkbox"/> baisse des conflits (foncier, bagarres entre femmes, etc.) <input type="checkbox"/> amélioration de nutrition et de l'alimentation <input type="checkbox"/> réduction des maladies (VIH/ SIDA, diarrhée, paludisme, etc. <input type="checkbox"/> réduction du nombre malades <input type="checkbox"/> etc.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Comme on le voit, au regard des analyses qui précèdent, cette étude commanditée par l'AFDS s'avère plus que pertinente. A en croire certains acteurs qui ont été rencontrés, elle aurait même du être menée plus tôt. Toujours est-il qu'elle procède de la volonté du projet de mieux articuler les micro projets et les sous projets à leur environnement. L'analyse de la situation basée sur les entretiens avec les intermédiaires partenaires, les échanges avec les villageois, les observations propres, montre que l'AFDS est confrontée à un problème de concrétisation d'une volonté clairement exprimée. Les difficultés liées à cela sont de plusieurs ordres.

Du point de vue organisationnel, la mise en œuvre des activités sur le terrain repose sur des partenaires divers et variés ; tant dans leur composition que dans les stratégies d'intervention. Même si le manuel de procédure permet de cadrer leurs actions, il n'en demeure pas moins qu'ils ont leurs propres sensibilités et mode d'organisation. Dans ce contexte, la stratégie du "faire faire" adoptée par l'AFDS devrait, en plus des critères de choix, se doter d'outils de diagnostic organisationnel et institutionnel pour mieux identifier les besoins en renforcement de capacités de ses partenaires.

Les perceptions des différents acteurs ont, pour beaucoup, contribué à leur difficulté d'établir des rapports entre l'environnement et la pauvreté. Ce faisant, elles ont influencé les choix et hiérarchisation des besoins. Des questionnements sur les causes lointaines des situations actuelles, aussi bien de la part des opérateurs que des bénéficiaires, auraient permis une meilleure prise de conscience sur l'environnement.

Les aspects techniques méritent aussi d'être approfondis tant du point de vue des contenus que des méthodologies utilisées. A ce niveau, le "biais des profils" a, pour beaucoup, contribué à la sous estimation de la priorité (pourtant unanimement accordée), d'une meilleure prise en compte de l'environnement.

Des tentatives sont en cours, certes ; mais elles mériteraient d'être plus systématisées ; afin qu'elles débordent le simple statut de "volets d'accompagnement" dans lesquels elles sont reléguées.

Pour contribuer aux efforts déjà entrepris par les différents acteurs impliqués de manière directe ou indirecte dans la mise en œuvre des activités de l'AFDS, nous formulons les recommandations qui suivent, pour une meilleure prise en compte de l'environnement :

- ❑ mettre en pratique la grille d'analyse environnementale des ONG dans le processus de sélection des OADC et OAMF. Celle-ci, qui, loin d'être un outil de sanction ou un prétexte pour le rejet d'offres techniques, permettra, objectivement, d'identifier les lacunes et les besoins en information et en formation des opérateurs et OCB ;
- ❑ intégrer de manière plus explicite dans les termes de référence, notamment au niveau du mandat des membres des CTE, des OADC et OAMF, la prise en compte de l'environnement ;

- élaborer un programme et organiser des sessions de formation pour le renforcement des capacités des différents partenaires (les membres des CTE, OADC, OAMF, OCB, les relais communautaires, les individuels, etc.) en gestion de l'environnement et en différentes approches et technique de prise en compte de l'environnement ;
- élargir le champs d'intervention et de compétences des membres du CTE pour faciliter leur rôle d'accompagnement dans la mise en œuvre du processus environnemental, par leur implication dans le suivi, en amont et en aval, de la mise en œuvre des MP et SP ;
- établir, de manière plus spécifique, des relations de partenariat par des protocoles d'accords entre l'AFDS et le Ministère de l'Environnement, à travers la Direction des Eaux et Forêts et la Direction de l'Environnement, notamment avec leurs services déconcentrés au niveau des régions ;
- éviter de faire la distinction entre les MP et SP jusqu'ici élaborés et mis en œuvre et des projets dits "environnementaux". Toute démarcation ne ferait qu'alimenter et conforter le débat qui se pose en terme de choix à faire entre l'"environnement" et le "développement" ;
- faire un état des lieux qui prend en compte les dimensions environnementales dans les situations de référence des différents villages où des activités sont en cours et dans les zones d'extension des activités du projet. Le recours aux photographies aériennes et à l'élaboration de cartes simples pourra utilement aider dans l'établissement des situations de référence ;
- mener, autant que faire se peut, des évaluations environnementales (EE) simplifiées au niveau des zones d'intervention du projet. Celles-ci permettent, en plus des informations qu'elles donnent sur les impacts potentiels, d'identifier différents autres points essentiels pour la durabilité des investissements et activités.

Ce sont, notamment :

- les interactions potentielles entre les résultats des MP et SP avec l'environnement,
- la portée de ces interactions,
- les effets de la mise en œuvre des mesures d'atténuation des impacts,
- les contraintes environnementales pouvant compromettre le succès et la durabilité des MP et SP.

A ces EE, devraient être associés, les différents acteurs impliqués depuis l'identification jusqu'à la mise en œuvre et suivi des MP et SP ;

- identifier, entre autres, les impacts au niveau de la phase de choix des sites d'accueil des ouvrages et équipements ;

- réviser les montants alloués pour faciliter l'intégration de la dimension environnementale dans la conception et mise en œuvre des MP et SP ;
- suivre et évaluer de manière périodique la mise en œuvre du plan de gestion environnemental. Celui-ci doit être intégré au programme global de suivi-évaluation de l'AFDS ;
- élaborer un plan de suivi environnemental et l'intégrer au programme global de suivi-évaluation de l'AFDS pour une meilleure capitalisation des expériences des micro projets et des sous projets, notamment de leurs impacts réels et de l'efficacité de leurs mesures d'atténuation ;
- faire une large diffusion au niveau des ARFS, intermédiaires partenaires et bénéficiaires des résultats d'études et d'analyses environnementales réalisées par l'AFDS ;
- contribuer, de manière générale, tant en milieu urbain que rural, au développement de la conscience environnementale :
 - en organisant des sessions d'information et des débats sur les rôles et responsabilités des différents acteurs ;
 - en ouvrant les sessions de formation à l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de la lutte contre la pauvreté pour permettre une meilleure harmonisation des approches.
- organiser des sessions annuelles d'évaluation interne assistée sur la prise en compte de l'environnement. Ces sessions permettront de regrouper les différents acteurs au niveau régional. Pour ce faire, un processus devrait être mis en place avec des objectifs d'étapes et des indicateurs spécifiques qui renseignent sur l'évolution des différents aspects, institutionnel, organisationnel, technique, comportemental.

BIBLIOGRAPHIE

- André Pierre, Delisle Claude E., Revéret Jean- Pierre. *L'Evaluation des impacts sur l'Environnement : processus, acteurs et pratique pour un développement durable*. Deuxième édition 2003. 518 pages
- Banque mondiale. *Rapport annuel 1990*. pp 65-70
- Banque mondiale. *Le développement et l'environnement. Rapport sur le développement du Monde 1992*. 299 pages
- Banque mondiale. *Investir dans la santé. Rapport sur le développement du Monde 1993*. pp 93-103
- Banque mondiale (Département de l'Environnement) et Secrétariat francophone de l'association internationale pour l'évaluation d'impacts. *Manuel d'évaluation environnementale. Volume I : Politiques, procédures et questions intersectorielles. Edition française 1999*. p 286 pages
- Banque mondiale (Département de l'Environnement) et Secrétariat francophone de l'association internationale pour l'évaluation d'impacts. *Manuel d'évaluation environnementale. Volume II : Lignes directrices sectorielles. Edition française 1999*. 286 pages
- Banque Mondiale. *Le développement au seuil du XXIème siècle. Rapport sur le développement du Monde, 1999-2000*. janvier 2000. 329 pages
- Centre de Suivi Ecologique. *Annuaire sur l'Environnement et les ressources naturelles du Sénégal. Ministère de l'Environnement*. Première édition. Novembre 2000. 268 pages
- Direction des Eaux et Forêts. Code Forestier. Ministère de la Jeunesse, de l'Environnement et de l'Hygiène publique
- Direction générale du partenariat canadien de l'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI). *Manuel d'évaluation environnementale des projets et programmes des ONG*. Juin 1997. 34 pages + annexes
- Douglas J. Graham, Kenneth M. Green, Karla McEvoy. *Environmental Guidelines for Social Funds*. The World Bank Latin America and Caribbean Regional Office. Environmentally and Socially Sustainable Development SMU. Décembre 1998. 30 pages
- Edwards stephen R., Bihini Won wa Musiti. *Durabilité dans la gestion des ressources naturelles : Manuel à l'attention des acteurs des secteurs privé et public*. UICN. Novembre 2001. 27 pages

- Gallard Joël, Clavreul J.Y. *Les supports de communication dans l'approche participative. Manuel de formation module III*. Projet d'appui au Programme national de foresterie rurale. Direction des Eaux et Forêts. Mars 1994. 36 pages
- Guimont, Pierre. *La surveillance et le suivi environnemental*. Recueil de textes synthèses du Séminaire de formation en Environnement à l'intention des auditeurs et auditrices de l'Université Senghor d'Alexandrie – Egypte. Vice-Présidence Environnement de Hydro - Québec. Du 22 au 30 mai 1993
- Hébert, Jean. *l'intégration des dimensions environnementales dans les processus de développement ; vers le développement durable et la détermination de nouveaux indicateurs de développement*. Recueil de textes synthèses du Séminaire de formation en Environnement à l'intention des auditeurs et auditrices de l'Université Senghor d'Alexandrie – Egypte. Vice-Présidence Environnement de Hydro - Québec. Du 22 au 30 mai 1993
- Mbodji Serigne. *Suivi Evaluation des Programmes de Gestion des Ressources Naturelles au Centre Sahel / Université Laval*. Projet d'appui au Programme national de foresterie rurale. Direction des Eaux et Forêts. Mai 1996. 13 pages + annexes
- Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature. *Programme d'action national de lutte contre la désertification*. Octobre 1998. 166 pages
- Ministère de la Jeunesse, de l'Environnement et de l'Hygiène publique. *Code de l'Environnement*. 2001. 70 pages
- Prieur Michel. *Evaluation des impacts sur l'Environnement pour un développement durable : étude juridique*. 1994. FAO. 143 pages
- Projet Fonds de Développement Social (AFDS). *Manuel de procédures pour l'appui à la micro finance*. Document provisoire. Juillet 2001. 52 pages
- Projet Fonds de Développement Social (AFDS). *Manuel de procédures pour l'appui aux organisations communautaires de base*. Révision n°1. Février 2002. 159 pages
- Richard Margoluis and Nick Salafsky. *Measures of Success : Designing, Managing, and Monitoring Conservation and development Projects*. 1998. 362 pages
- Secrétariat permanent du Conseil supérieur des ressources naturelles et de l'Environnement . Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature. *Plan National d'Action pour l'Environnement*. Septembre 1997. 158 pages
- Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature. *Stratégie et Plan National d'Action pour la conservation de la Biodiversité*.
- Social Development Fund Project Environment Assessment- Senegal Executive Summary. Juin 2000. 7 pages
- Tropica Environmental Consultants. *Evaluation environnementale*. Fonds d'Investissement Social du Sénégal. Avril 2000. 59 pages

ANNEXES

1. Les annexes 1&2 du Code l'Environnement
2. Les extraits de l'annexe E de la Directive Opérationnelle DO 4.01 de la Banque mondiale relative au classement des projets par catégories
3. Tableau indicatif des activités éligibles au financement AFDS
4. Le processus environnemental
5. Fiche de critères environnementaux pour le choix des communautés cibles au niveau des EPP
6. Fiche d'analyse environnementale pour l'élaboration des MP et SP
7. Fiche d'évaluation environnementale des MP et SP (à l'attention des membres des CTE)
8. Fiche d'analyse environnementale des Opérateurs d'Appui aux micro projets et aux Opérateurs d'Appui à la micro finance
9. liste non exhaustive de méthodes et d'outils de diagnostic
10. liste des encadrés
11. Liste des tableaux
12. Guide d'entretien avec les membres des CTE et des opérateurs
13. Questionnaire village
14. Liste des villages visités
15. Liste des opérateurs rencontrés
16. les termes de référence de la mission

Annexe 1 : Les Annexes 1 & 2 du Code de l'environnement du Sénégal

Annexe 1 : Liste des projets et programmes pour lesquels une étude d'impact sur l'environnement approfondie est obligatoire

1. Les projets et programmes susceptibles de provoquer des modifications importantes dans l'exploitation des ressources renouvelables ;
2. Les projets et programmes qui modifient profondément les pratiques utilisées dans l'agriculture et la pêche
3. L'exploitation des ressources en eau
4. Les ouvrages d'infrastructures
5. Les activités industrielles
6. Les industries extractives et minières
7. La production ou l'extension d'énergie hydroélectrique et thermique
8. La gestion et l'élimination des déchets
9. La manufacture, le transport, le stockage et l'utilisation des pesticides ou autres matières dangereuses et / ou toxique
10. Les installations hospitalières et pédagogique (grande échelle)
11. Les nouvelles constructions ou améliorations notable de réseau routier ou piste rural
12. Les projets entrepris dans des zones écologiquement très fragile et les zones protégées
13. Les projets qui risquent d'exercer des effets nocifs sur les espèces de faune et de flore en péril ou leur habitat critique ou d'avoir des conséquences préjudiciables pour la diversité biologique
14. Le transfert de population (déplacement et réinstallation)

Annexe 2 : Liste des projets et programmes qui nécessitent une analyse environnementale initiale

1. Petites et moyennes entreprises agro-industrielles ;
2. Réhabilitation ou modification d'installations industrielles existantes de petites échelles ;
3. Lignes de transmission électrique ;
4. Irrigation et drainage de petites échelles ;
5. Energie renouvelable (autres que les barrages hydroélectriques) ;
6. Electrification rurale ;
7. Projets d'habitation et de commerce ;
8. Réhabilitation ou maintenance de réseau routier ou de pistes rurales ;
9. Tourisme ;
10. Adduction d'eau rurale ou urbaine et assainissement ;
11. Usine de recyclage et unité d'évacuation des déchets ménagers ;
12. Projets d'irrigation par eau de surface allant de 100 à 500 ha, et par eau souterraine allant de 200 à 1000 ha ;
13. Elevage intensif de bétail (plus de 50 têtes), d'aviculture (plus de 500 têtes) ;
14. Extraction et traitement de minéraux non métalliques ou producteurs d'énergie et extraction d'agrégats (marbre, sable, graviers, schistes, sel, potasse et phosphate) ;
15. Aires protégées et conservation de la diversité biologique ;
16. Efficacité énergétique et conservation d'énergie.

Annexe 2 : Extrait de l'annexe E de la Directive Opérationnelle DO 4.01 de la Banque Mondiale relative au classement des projets par catégories

“L’ annexe E de la DO 4.01 présente les listes de projets auxquels l’on a attribué l’une des trois catégories compte tenu de l’expérience internationale et de la pratique de la Banque (se reporter aux encadrés 1.1 à 1.3). Ces listes fournissent toujours un point de départ et un cadre pour servir au processus de classement et permettent généralement de bien classer les objets. Cela dit et en raison de facteurs tels que l’emplacement du projet, la nature des impacts et de la nécessité de maintenir une certaine souplesse à la préparation de l’EE qui doit tenir compte de ces aspects, ces listes ne sont que des exemples.

Catégorie A. En règle général, certains types de projets ont ou risquent d’avoir « des impacts négatifs qui peuvent être complexes, irréversibles et multiples ». Les projets qui se rangent sous cette catégorie comportent au moins un des éléments dont l’impact peut être considéré comme « important » : émissions directes de polluants dont l’ampleur entraînera une dégradation de l’atmosphère, des eaux ou des sols ; perturbation importante de la physionomie de l’emplacement ou des environs ; exploitation, consommation ou conversion à grande échelle des ressources forestières ou naturelles ; modification sensible du cycle hydrologique ; production de matière dangereuse en quantité substantielle et réinstallation de populations déplacées involontairement ou autres graves perturbations sociales .

ENCADRE 1.1 – PROJETS/COMPOSANTES DE CATEGORIE A

Les projets ou composantes énumérés ci-dessous sont susceptibles d’avoir un impact négatif et doivent généralement se ranger sous cette catégorie :

- barrages et bassins de retenue ;
- projets forestiers et de production de bois d’œuvre ;
- complexes industriels ;
- projets d’irrigation, de drainage et de lutte contre les inondations (à grande échelle) ;
- défrichage et nivellement des sols ;
- exploitation des minéraux (y compris le pétrole et le gaz) ;
- projets de ports et d’installation portuaire
- remise en valeur et aménagement de nouvelles terres ;
- réinstallation et colonisation de nouvelles terres ;
- aménagement d’un bassin fluvial ;
- projets thermiques et hydroélectriques ;
- fabrication, transport et emploi de pesticides ou autres produits dangereux ou toxiques ;

Annexe 2 : Extrait de l'annexe E de la Directive opérationnelle DO 4.01 de la Banque Mondiale relative au classement des projets par catégories (suite 1)

Catégorie B. Ces projets s'ils sont souvent de même nature que ceux qui appartiennent à la catégorie A, différent par leur degré d'importance. Alors que de grands projets d'irrigation et de drainage, par exemple, tombent généralement sous la première catégorie, les mêmes projets de moindre envergure se rangeront dans la catégorie B. De la même façon, un projet de barrage hydroélectrique large de 50 mètres sera normalement classé dans la première catégorie alors qu'un barrage de petite productivité électrique appartiendra plutôt à la seconde. La construction d'une voie express longue de 50 km, en raison de son importance, nécessitera une évaluation complète (catégorie A) alors que les problèmes d'environnement causés par la rénovation d'une route rurale seront dans l'ensemble secondaire (catégorie B).

Les problèmes de rénovation, d'entretien ou d'amélioration et qui ne comportent pas de travaux de construction appartiendront essentiellement à la catégorie B. Si de tels projets ont un impact sur l'environnement, on peut s'attendre à ce que ces effets soient moins graves. Il reste, toute fois, que chaque cas doit être analysé selon ses particularités.

ENCADRE 1.2 – PROJETS/COMPOSANTES DE CATEGORIE B

Les projets et composantes ci-après auront un impact sur l'environnement qui nécessite une analyse plus limitée :

- agro-industrie ;
- distribution d'électricité ;
- aquaculture et mari culture ;
- projets d'irrigation et de drainage (à petite échelle) ;
- exploitation des énergies renouvelables ;
- électrification des zones rurales ;
- projet d'aménagement touristique ;
- alimentation eau et assainissement des régions rurales ;
- projet d'un bassin versant (gestion ou rénovation) ;
- projets de rénovation , d'entretien et d'amélioration (à petite échelle).

Annexe 2 : Extrait de l'annexe E de la Directive opérationnelle DO 4.01 de la Banque Mondiale relative au classement des projets par catégories (suite 2)

Catégorie C. Les projets qui se rangent sous cette catégorie ne nécessitent pas d'analyse d'environnementale dans la mesure où l'atteinte portée au cadre physique est négligeable. Cela dit, tous ces projets ne sont pas totalement dépourvus de conséquence sur l'environnement . La conception d'un projet de santé par exemple devra prévoir une composante d'élimination de déchets biomédicaux.

ENCADRE 1.3 – PROJETS/COMPOSANTES DE CATEGORIE C

Ces projets auront une incidence négligeable sur l'environnement et ne nécessitent pas d'analyse ou d'EE

- éducation ;
- planning familiale ;
- santé ;
- nutrition ;
- développement institutionnel ;
- assistance technique ;
- ensemble des projets rapportant aux ressources humaines ;

Annexe 3 : Tableau indicatif des activités éligibles au financement AFDS et des activités pouvant nécessiter une analyse environnementale limitée

Type de projets	Secteurs d'intervention	Activités
Sous-Composante 1.1 : Accès aux services sociaux de base	Santé	<ul style="list-style-type: none"> - équipement de cases de santé existantes (lit, matériel médical, chaîne de froid, etc.) - formation et équipement de matrones et ASC - dotation de trousse médicales - éclairage en panneaux solaires des structures sanitaires - fournitures d'équipement aux groupes vulnérables (handicapés, moteurs, visuels etc.). - latrinsation /IEC des écoles et des daaras - accès à l'eau potable (robinet, puits, canaris à robinet...) - IEC/MST, VIH-SIDA/Mobilisation sociale - accès aux médicaments essentiels - démonstration culinaires - récupération nutritionnelle - renforcement des organisations socio-sanitaires de base
	Education / Formation	<ul style="list-style-type: none"> - équipement en mobilier des salles de classes existantes - équipement bibliothèques scolaires - équipement cantine scolaire - fournitures scolaires - éducation environnementale - garderie d'enfants communautaires - appui aux centres d'accueil et de formation - latrinsation des écoles - uniformes scolaires - production de matériels didactiques en français et langues locales - formation technique en maintenance
	Hydraulique	<ul style="list-style-type: none"> - réhabilitation et équipement des puits existants/IEC* - équipement des points d'eau* - sécurisation des points d'eau*
	Socioéconomique	<ul style="list-style-type: none"> - équipement banques céréales - boutiques villageoises - magasins d'approvisionnement en intrants* - renforcement de l'artisanat local (équipements petites unités) - unité de stockage/commercialisation des produits locaux* - organisation de foires au niveau local - diffusion de technologie*

* activités pouvant nécessiter une analyse environnementale limitée.

Annexe 3 : Tableau indicatif des activités éligibles au financement AFDS et des activités pouvant nécessiter une analyse environnementale limitée (Suite1)

Type de projets	Secteurs d'intervention	Activités
Sous-Composante 1.1 : Accès aux services sociaux de base (suite 1)	Socioculturel	<ul style="list-style-type: none"> - équipement de foyers de femmes/jeunes - appui aux troupes théâtrales/IEC - Appui aux initiatives culturelles - Production d'outils et de matériels socio-éducatifs
	Environnement / Assainissement	<ul style="list-style-type: none"> - éco-tourisme* - reboisement* - régénération des terres : mise en défens* - pare-feux, valorisation des déchets (organiques, végétaux)* - évacuation des eaux usées/déchets domestiques* - construction de puisards*
	Appui institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> - équipement des OCB
	TIC	<ul style="list-style-type: none"> - accès à l'Internet - création de cybercafé radio communautaires

Annexe 3 : Tableau indicatif des activités éligibles au financement AFDS et des activités pouvant nécessiter une analyse environnementale limitée (Suite2)

Type de projets	Secteurs d'intervention	Activités
Sous - composante 1.2 : Infrastructures / équipements	Santé	<ul style="list-style-type: none"> - construction/réhabilitation/équipement de postes de santé, de cases de santé, de maternités* - construction de latrines* - construction de murs d'enceinte des cases ou postes de santé*
	Education	<ul style="list-style-type: none"> - construction/réhabilitation/équipement de salles de classes* - construction de murs de clôture d'écoles* - construction de sanitaires* - construction, équipement de bibliothèques scolaires* - construction et équipement de garderies d'enfants communautaires* - construction/réhabilitation équipement de centres d'accueil et de formation* - latrinisation des daaras* - construction et équipement de hangars des daaras* - construction/équipement des bibliothèques de daaras*
	Hydraulique	<ul style="list-style-type: none"> - fonçage de puits* - équipement du puits - équipement et réhabilitation de forages* - adduction d'eau* - construction de réservoirs d'eau* - déstalinisation (petites unités)* - construction d'abreuvoirs*
	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - petits aménagements hydro-agricoles* - aménagement de petits périmètres maraîchers* - construction de mini barrages et de diguettes de protection* - construction de retenus collinaires* - installation de petites unités de transformation ou de conservation (unités apicoles, fruits et légumes, etc.)*
	Elevage	<ul style="list-style-type: none"> - construction/réhabilitation/équipement parcs à vaccination* - construction/réhabilitation/équipement de dépôts vétérinaires* - aménagement de marres* - mise en place de petites unités de conservation, de transformation de produits carnés et laitiers, d'unités de tannage * - construction /équipement d'infrastructure d'appui aux activités d'élevage* - construction de structure de commercialisation des produits carnés*

Annexe 3 : Tableau indicatif des activités éligibles au financement AFDS et des activités pouvant nécessiter une analyse environnementale limitée (suite3)

Type de projets	Secteurs d'intervention	Activités
Sous - composante 1.2 : Infrastructures / équipements (suite 1)	Pêche	<ul style="list-style-type: none"> - aménagement d'étangs de pisciculture* - construction/réhabilitation/équipement d'aires de transformation (séchage, fumage, etc.)* - construction de structure de commercialisation des produits* - construction de chambres froides*
	Socioéconomique	<ul style="list-style-type: none"> - construction de banques de céréales* - construction de boutiques villageoises* - construction de magasins d'approvisionnement en intrants agricoles* - construction de magasins de stockage* - construction/équipement d'aires de séchage* - construction/équipement de centrales d'achat* - construction/réfection de chalands et de pirogues de transport* - réfection de ponts et d'ouvrage de passage* - équipement d'allègement de travaux de la femme*
	Socioculturel	<ul style="list-style-type: none"> - construction/réhabilitation foyers de femmes, jeunes* - aménagement de terrains de sports* - construction/réhabilitation/équipement d'infrastructures multifonctionnelles *
	Environnement / Eco-tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - construction/équipement d'unités de collecte, traitement et valorisation des ordures ménagères* - mise en place de réseau d'assainissement * - construction et équipement de campements touristiques* - équipement de comités de lutte contre les feux de brousse* - mise en place de pépinières villageoises / communautaires* - aménagement de protection d'aires de biodiversité*

Annexe 4 : Processus environnemental de préparation et mise en œuvre de micro projets /sous projets

ACTIVITES	ELEMENTS DU PROCESSUS ENVIRONNEMENTAL
1.Evaluation participative de la pauvreté (EPP) (ciblage 2 ^{ème} niveau)	<ul style="list-style-type: none"> - définition de critères environnementaux pour le choix des communautés à cibler - prendre en compte les critères environnementaux dans l'EPP
2.Information des communautés	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de supports d'information et de communication sur l'environnement - Informer les acteurs sur la nécessité de prendre en compte l'environnement dans l'exécution des activités
3.Evaluation participative des besoins (EPB)	<ul style="list-style-type: none"> - Catégoriser les besoins <ul style="list-style-type: none"> ① compatibilité avec l'environnement ② peu compatible avec l'environnement ③ non compatible avec l'environnement - Donner la priorité aux besoins de la catégorie ①
4.Préparation des demandes de micro-projets (DMP)	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation suivant les fiches de projets environnementaux - Sélection du site, évaluation préliminaire et cadrage du MP - Identification des impacts potentiels - Identification des mesures d'atténuation - Intégration des mesures d'atténuation ou de compensation dans les activités du projets et dans le budget
5.Evaluation des DMP par le CTE	<ul style="list-style-type: none"> - Définition de critères environnementaux de sélection des DMP - Evaluation détaillée des impacts importants, - détermination des besoins d'atténuation,
6.vérification de la conformité de la procédure avec le manuel	<ul style="list-style-type: none"> - référence au manuel de procédures (aspects environnementaux) - utilisation fiche de procédure de certification
7.Approbation de la procédure de DMP	<ul style="list-style-type: none"> - Suivant fiches d'analyse environnemental
8.Mise en œuvre de la MP ou du SP	<ul style="list-style-type: none"> - Application des mesures d'atténuation
9.Suivi / évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi environnemental et vérification : application du programme de surveillance environnementale - Tirer des leçons pour les futurs MP et SP

Annexe 5 : Fiche de critères environnementaux pour le choix des communautés cibles au niveau des EPP

□ Aspects physiques

- taux de couverture végétal
- biodiversité (animale / végétale)
- niveau de disponibilité ou non de :
 - bois de chauffe
 - bois d'œuvre et de service
 - produits de cueillette
- niveau de disponibilité des terres
- niveau de fertilité des sols
-
- etc.

□ Aspects socioéconomiques

- caractéristiques démographiques
- organisation sociale
- niveau d'organisation de l'espace (plan d'aménagement, systèmes d'exploitation)
- mode de gestion foncière
- activités à pressions sur l'environnement
- activités contradictoires (sources de conflits)
- typologie et situation des déchets
- degré de pollution des différentes composantes de l'environnement
-
- etc.

□ Aspects comportementaux

- niveau de connaissance des problèmes et enjeux environnementaux
- les perceptions / composantes de l'environnement (les formes de représentation)
- niveau de conscience, aptitude et attitude / environnement
- us et coutumes (pratiques)
-
- etc.

□ les changements intervenus

-
-
-
-
-

Annexe 6 : Fiche d'analyse environnementale pour l'élaboration de micro projet et sous projet (page 1)

A- CARACTERISATION DES ELEMENTS DE L'ENVIRONNEMENT

- **Les éléments physiques (aspects qualitatifs et/ou quantitatifs)**
 - climat
 - micro-relief
 - végétation
 - biodiversité (animale / végétale)
 - eaux de surface eaux souterraines,
 -
 - etc.

- **Les éléments socioéconomiques (aspects qualitatifs et/ou quantitatifs)**
 - caractéristiques démographiques
 - organisation sociale
 - niveau d'organisation de l'espace (plan d'aménagement, systèmes d'exploitation, activités contradictoires sources de conflits, etc.)
 - mode de gestion foncière
 - activités économiques à pressions sur l'environnement (commerce, agriculture , élevage, exploitation des ressources naturelles : niveau de disponibilité et de fertilité des terres, de l'eau, des bois de chauffe, de bois d'œuvre et de service, de produits de cueillette, nappes d'eau, etc.,
 -
 - etc.

- **Les éléments comportementaux (aspects qualitatifs)**
 - niveau de connaissance des problèmes et enjeux environnementaux
 - les perceptions sur les différentes composantes de l'environnement (les formes de représentation)
 - niveau de conscience, aptitude et attitude / environnement
 - us et coutumes (pratiques)
 - valeurs écologique, historique, socioculturelle, économique, etc. accordées à différents éléments de l'environnement
 - typologie et situation des déchets
 - degré de pollution des différentes composantes de l'environnement
 -
 - etc.

**Annexe 6 : Fiche d'analyse environnementale pour l'élaboration
de micro projet et sous projet (page 3)**

**C- LES CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES SUSCEPTIBLES D'AFPECTER LE MICRO /
SOUS – PROJET**

les phénomènes naturels

-
-
-

les activités socioéconomiques

-
-
-

les comportements

-
-
-

**Annexe 6 : Fiche d'analyse environnementale pour l'élaboration
de micro projet et sous projet (page 5)**

E- LES CHANGEMENTS ATTENDUS DE LA MISE EN ŒUVRE DU MICRO/SOUS-PROJET :

- **caractéristiques (type, nature) des changements /**
 - innovations
 - aspects : écologiques, économiques, sociaux, institutionnels, organisationnels
 - échelle :village / arrondissement / département / région
- **les indicateurs de changement**
 -
 -
 -
- **les variantes au micro/sous-projet :**
 -
 -

Annexe 7 : Fiche d'analyse environnementale des micro projet et sous projets à l'usage des membres des CTE (en lieu et place des questions 13 & 14 de l'annexe 9 du Manuel de Procédures pour l'appui au OCB)

- **la caractérisation des éléments de l'environnement est elle bien menée ?**
 - oui
 - si non : aspects à approfondir
 -
 -
 -

- **les impacts potentiels (+/-) du micro projet / sous projet sur les éléments de l'environnement ont ils été bien déterminés ?**
 - oui
 - si non : aspects à approfondir
 -
 -
 -

- **les contraintes environnementales susceptibles d'affecter le micro / sous – projet ont elles été bien identifiées**
 - oui
 - si non : aspects à approfondir
 -
 -
 -

- **les mesures d'atténuation / compensatoires des impacts (-) proposées sont elles pertinentes ?**
 - oui
 - si non : aspects à approfondir
 -
 -
 -
- faisables ?**
 - oui
 - si non : pourquoi ?
 - contraintes techniques ?
 - financières ?.....
 - organisationnelles ?....
 - de temps ?.....

Annexe 7 : Fiche d'analyse environnementale des micro projet et sous projets à l'usage des membres des CTE (en lieu et place des questions 13 & 14 de l'annexe 9 du Manuel de Procédures pour l'appui au OCB) (suite 1)

- **les mesures d'accompagnement du micro/sous-projet ont ils été bien identifiées ? pertinentes ?**
 - oui
 - si non : aspects à approfondir
 -
 -
 -
 - oui
 - si non : pourquoi ?
 - contraintes techniques ?
 - financières ?.....
 - organisationnelles ?....
 - de temps ?.....
-
- **appréciation du CTE sur le degré de satisfaction de l'analyse environnementale**
 - **très bien**
 - **bien**
 - **passable**
 - **à compléter (aspects à compléter)**
 -
 -
 -
 - **à reprendre**

Annexe 8 : Fiche d'analyse environnementale des Structures des Opérateurs d'Appui aux micro projets (OADC)/ à la micro finance (OAMF)

S'assurer avec des références à l'appui que l'opérateur a, sur le plan :

□ **Stratégique :**

- une politique et une stratégie en matière d'environnement
- des objectifs environnementaux
- des directives pour l'élaboration et mise e œuvre de projets en environnement

□ **Organisationnel :**

- une structuration assurant une intégration des préoccupations environnementales
- des compétences et des capacités en matière d'environnement
- des procédures assurant la prise en compte des questions environnementales dans la planification, l'exécution, le suivi et l'évaluation du programme
- une méthode d'analyse et d'évaluation environnementale

□ **Opérationnel**

- une bonne maîtrise des enjeux environnementaux (opportunités et contraintes de l'environnement des zones d'intervention de AFDS)
- une bonne connaissance des orientations politiques, du cadre législatif et institutionnel en matière d'environnement
- une bonne expérience en matière de d'élaboration et de mise en œuvre de projets en environnement
- une bonne perception de l'intégration des activités de AFDS dans leur environnement

Annexe 9 : Liste non exhaustive de méthodes et d'outils de diagnostic

- ✓ **Approche Participative, Concepts et préalables.** DEFCCS, 1996
- ✓ **Approche Participative, Volumes 1, 2 et 3.** DEFCCS
- ✓ **Boîte à image, livret de vulgarisation et de communication.** Dossier de vulgarisation sur diverses thématiques (notamment reboisement, pépinière, micro-réalisation, érosion, enrichissement du sol, kad, rônier, économie d'énergie, etc.) ; DEFCCS/BIFS
- ✓ **D&D (Diagnostic and Design),** USAID
- ✓ **Diagnostic participatif, boîte à outils.** FAO
- ✓ **Genre et Développement, boîte à outils.** FAO
- ✓ **Genre et foresterie communautaire, boîte à outils.** FTPP/FAO
- ✓ **Guide d'intégration d'objectifs nutritionnels dans les programmes forestiers.** FTPP/FAO
- ✓ **Introduction à la méthode active de recherche participative.** Abdoulaye DIARRA/Malick THIAM: DEFCCS/BIFS
- ✓ **L'approche participative : concepts et préalables.** DEFCCS/BIFS
- ✓ **La méthode des 4 R (Rights, Responsibilities, Relationships and Returns) .**IIED
- ✓ **Manuel d'intégration d'objectifs nutritionnels dans les programmes forestiers.** FTPP/FAO
- ✓ **Manuel de foresterie rurale ZEG des Niayes, 2003,** DEFCCS/BIFS
- ✓ **Manuel de foresterie rurale ZEG du Bassin Arachidier, 1999,** DEFCCS/BIFS
- ✓ **Manuel de foresterie rurale ZEG du Delta et du Fleuve, 2003**
- ✓ **Manuel de référence de la foresterie rurale au Sénégal.** FTPP/FAO
- ✓ **Méthode Avancée de Participation, (MAP)** USAID
- ✓ **Outils de communication de proximité,** FAO
- ✓ **Plaquette sur la communication pour le développement en milieu rural**
- ✓ **Programme d'éducation environnementale.** PFIE
- ✓ **Stratégie de communication multimédia,** DEFCCS, 1998
- ✓ **Une méthodologie pour l'approche terroir.** DEFCCS/BAC, mars 1999

Annexe 10 : Liste des encadrés

Encadré 1 : Pertinence des études environnementales pour les micro projets et sous projets AFDS

Encadré 2 : un outil de la méthode GRAAP. ‘‘Comment vivre un environnement vert ?’’

Encadré 3 : Les causes lointaines de la situation actuelle de pauvreté des populations

Encadré 4 : Les impacts des contraintes environnementales sur les micro projets et les sous projets

Encadré 5 : Surveillance et Suivi environnementaux / Plan de gestion environnemental

Annexe 11 : Liste des tableaux

- tableau 1 : plan de gestion des impacts des micro projets de construction : écoles / case de santé / hall de marché / etc.
- tableau 2 : plan de gestion des impacts des micro projets d'hydraulique : puits / forage / irrigation / etc.
- tableau 3 : plan de gestion des impacts des micro projets de barrage de retenue d'eau
- tableau 4 : plan de gestion des impacts de micro projets d'assainissement : édifices publiques / latrines / etc.
- tableau 5 : plan de gestion des sous projets d'embouche
- tableau 6 : plan de gestion des impacts des sous projets de : cultures pluviales / maraîchage / pépinières / vergers / bois villageois / etc.
- tableau 7 : plan de gestion des impacts des sous projets de commerce : transformation / artisanat : etc.
- tableau 8 : la liste non exhaustive des indicateurs écologiques du suivi environnemental des micro projets et sous projets
- tableau 9 : la liste non exhaustive des indicateurs économiques du suivi environnemental des micro projets et sous projets
- tableau 10 : la liste non exhaustive des indicateurs sociaux du suivi environnemental des micro projets et sous projets

Annexe 12 : Guide d'entretien avec les partenaires intermédiaires de AFDS

Les entretiens avec les Institutions et personnes-ressources partenaires de l'AFDS ont été organisés autour des axes suivants :

1. connaissance de l'AFDS (objectifs, missions, etc.) et des projets mis en oeuvre / secteur d'intervention / partenaire
2. compatibilité / environnement (écologique, économique, sociale, institutionnel et organisationnel)
3. changements intervenus (lesquels / zone)
4. degré d'implication des acteurs-partenaires / rôle / étapes
5. nouveau processus environnemental (idée de projet jusqu'à l'exécution en passant par la planification et l'élaboration)
6. les modalités et formes d'association des partenaires au nouveau processus, à quelle étape, etc.
7. La prise en compte des modes de gestion locaux en identifiant les indicateurs d'environnement localement privilégiés (valeurs et préférences environnementales locales)
8. Le processus par rapports aux différents texte et codes existants (la conformité, la prise en compte partielle etc.)
9. La place et le rôle accordés aux groupes d'intérêts locaux
10. Les préoccupations majeures soulevées par la mise en oeuvre des micro projets financés par l'AFDS
11. surveillance et suivi (acteurs / rôles)

Annexe 13 : Questionnaire adressé aux participants dans les assemblées villageoises (page 1)

- nom du micro/sous-projet :
- catégorie :

	activité dominante	activités secondaires
	-	-
	-	-
	-	-
- responsable du micro/sous-projet :
- village/ arrondissement/département de :
- zone d'influence du micro/sous-projet (cocher la mention utile)

	- village
	- arrondissement
	- département
	- région

- activités menées par le micro/sous-projet :

Activité à impact	Élément de l'environnement	Impact observé

- solutions proposées (mesures d'atténuation / compensatoire) :

Impacts observés	Mesure d'atténuation	Mesure compensatoire

- indicateurs d'impacts :

-
-
-
-
-
-

**Annexe 13 : Questionnaire adressé aux participants dans les assemblées villageoises
(page 2)**

pouvez vous donner la mesure des impacts observés ?

-
-
-

changements (±) intervenus par le fait du micro/sous-projet :

- lesquels ?
- type de changement
(écologique/économique/social/institutionnel/organisationnel) ?
- zone (village/arrondissement/département/région) ?

■
■
■
■
■
■
■

existe t-il des indicateurs de changement ?

- si oui lesquels ?
- si non pourquoi ?

existe t-il des variantes au micro/sous-projet ?

-
-

contraintes et problèmes rencontrés :

-
-
-
-
-

améliorations apportées :

-
-
-
-
-

demande de formation

-
-
-
-

Annexe 14 : Liste des villageoises, des micro projets et sous projets visités

Région	Département	Village	Micro projet et/ou sous projet
Kolda	Kolda	Kandio	- école - puits
		Diassina	- case de santé - boutique communautaire
		Niandiaye	- case de santé - puits
		Panambo	- embouche bovine
Kaolack	Kaffrine	Darou thiamène	- puits
		Arafat	- commercialisation produits agricoles - embouche bovine
		Port ndramé	- case de santé
		Méo ndiobène	- extension case de santé - embouche bovine
Fatick	Foundiougne	Diossong	- hall de marché
		Diagane barka	- magasin de stockage
		Keur Samba guèye	- champs de maïs
Louga	Louga	Ndiaguène ouloff	- puits domestique et pompe - embouche
		Bari niang	- construction de latrines - central d'achat
	Kébémér	Coki diop	- réhabilitation forage
		Maka diop	- case de santé
	Linguère	Gassane peul	- couture et teinture
		Bélel diawlé	- embouche bovine
		Touba oldou	- construction école - embouche bovine

Annexe 15 : Liste des Opérateurs d'Appui au Développement Communautaire et opérateurs d'Appui à la Micro finance rencontrés

Région	Opérateurs d'Appui au Développement Communautaire (OADC)	Opérateur d'Appui à la Micro Finance (OAMF)
Kolda	- FRAO	- USU
		- Winrock International
Kaolack	- MSA	- MSA
Fatick	- SENAGROSOL	- Sen ingénierie
Louga	- USU - CECI - ACA	- Hoddar conseil

Annexe 16 : Les termes de référence de la mission

1. CONTEXTE DE LA MISSION

Le projet Fonds de Développement Social est un programme conçu par le Gouvernement du Sénégal dans le cadre de son programme de lutte contre la pauvreté. Ses objectifs sont de :

- Améliorer les conditions de vie des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables par la promotion et le financement d'activités génératrices de revenus et d'emplois;
- Faciliter l'accès des couches sociales démunies aux services sociaux de base, aux équipements et aux infrastructures communautaires ;
- Renforcer les capacités des communautés de base dans la planification participative, la priorisation des besoins et l'exécution de leurs activités ;
- Renforcer les capacités de l'Administration dans l'analyse et suivi des conditions de vie des ménages et la mise en œuvre du programme de lutte contre la pauvreté.

Les activités seront menées sous quatre (4) composantes:

- Composante 1 : Amélioration de l'accès aux infrastructures, équipements et Services sociaux de base
- Composante 2 : Accès aux services de Micro finance,
- Composante 3 : Renforcement des capacités des groupes vulnérables et des OCB
- Composante 4 : Suivi et analyse des conditions de vie des ménages et communautés

Le projet cible les communautés rurales et quartiers les plus pauvres ainsi que les groupes vulnérables.

Lors de la formulation du projet une étude d'évaluation environnementale avait été menée par le Cabinet Tropica environnement qui avait déterminé les impacts environnementaux potentiels que l'exécution du projet fonds de développement social pourrait entraîner. ces impacts qui pouvaient être d'ordre physique, biologique et socio-économique devraient être considérés tant du point de vue institutionnel qu'opérationnel. au niveau institutionnel, l'étude avait proposé un renforcement institutionnel de l'afds et un plan de gestion institutionnel des aspects environnementaux.

au niveau opérationnel, le dispositif et les recommandations proposées dans le plan de gestion environnemental sont générales selon les catégories d'investissements prévus. les actions d'investissement prévues dans le cadre de l'exécution du projet des micro-projets et des sous-projets qui peuvent être classées en 6 grandes catégories :

- ouvrages hydrauliques (puits, forages, adduction d'eau etc...)
- ouvrages d'assainissement (latrines, édifices publics etc...)
- constructions scolaires

- constructions sanitaires
- les projets grn
- les activités génératrices de revenus (maraîchage, aviculture, embouche etc...)

Pour chacune de ces catégories l'étude avait déterminé les impacts potentiels et les mesures d'atténuation durant les différentes phase d'exécution des micro-projets et sous-projets (avant, pendant et après l'exécution).

Durant les évaluations participatives de la pauvreté où la situation de référence des villages sera établie, il sera également collecté des indicateurs sur l'état de l'environnement afin mesurer l'impact des micro-projets et sous-projets.

Il s'agit pour la présente mission de poursuivre ce travail de manière plus spécifique et approfondie au niveau des différentes zones d'intervention du projet qui sont maintenant identifiées au niveau des départements de louga, linguère, kébémer, foundiougne, kaffrine, kolda et vélingara. dans chacun de ses départements, un certain nombre de communautés rurales et villages ont été identifiés comme étant la zone d'intervention durant la 1^{ère} phase du projet.

Le contenu et les résultats attendus de la mission font l'objet des présents termes de référence.

2. OBJECTIF DE LA MISSION

2.1 Objectif global

L'objectif global de la mission est d'intégrer les contraintes et opportunités environnementales et sociales de façon optimale dans les micro-projets et sous-projets gérés par l'AFDS de façon à ce qu'elles répondent aux exigences du code de l'environnement du Sénégal et aux directives de la Banque Mondiale (notamment OP 4.1 et OP 4.12). L'intégration se fera par un perfectionnement systématique des éléments environnementaux et sociaux dans le manuel de procédures, par l'adoption de ces procédures par les acteurs concernés, et par la promotion des micro-projets et sous-projets qui visent une meilleure gestion de l'environnement au niveau des organisations communautaires de base.

2.2 Objectifs spécifiques de la mission

Les objectifs spécifiques sont groupés en 3 catégories, comme suit :

Manuel de procédures

- Sur la base du manuel de procédures, Volume II, Tableau II « séquence de déroulement des activités des micro-projets et des responsabilités », vérifier et/ou identifier pour chaque tâche /action du cycle des micro-projets, les actions environnementales et sociales nécessaires à inclure ;
- Dans ce processus de vérification, appliquer et/ou adapter, de façon systématique, les approches formulées dans « Environmental Guidelines for Social Funds »²⁶

²⁶ **Environmental Guidelines for Social Funds.** Douglas J. Graham, Kenneth M. Green and Karla McEvoy. The world Bank, Latin America and Caribbean Region, Washinton October 1998. 45 pages
Summurized in: Environmental Assessment of Social Funds Projects. Environnemental Sourcebook Update#24 World Bank. Washinton, 1999. 10 pages

- En cas d'acquisition de terres, prescrire spécifiquement que les communautés de base doivent justifier comment et de qui les terres sont acquises pour éviter des impacts négatifs sur des personnes vulnérables. Cette justification/description devrait faire parti du dossier des demandes de micro-projets et sous-projets (OP 4.12) ;
- Préparer le texte des nouvelles procédures environnementales à insérer dans le manuel de procédures, notamment une grille d'analyse simple permettant aux communautés d'identifier et d'évaluer les impacts potentiels de leurs micro-projets et sous-projets ;
- Développer pour le manuel de procédures, un tableau synthétique des séquences de déroulement des activités des micro-projets et sous-projets, et des responsabilités dans lesquels sont insérées les actions environnementales.

Adoption des procédures

- Effectuer une visite de terrain dans les zones du projet pour informer les OADC et OAMF du processus environnemental de l'AFDS et pour expliquer leur rôle dans l'exécution des actions environnementales ;
- Informer les Agences Régionales de Développement et les services techniques de l'Etat (eaux et forêts, environnement, génie rural) du processus environnemental de l'AFDS
- Effectuer une visite de terrain dans les zones du projet au cours des EPB pour vérifier que les questions environnementales sont correctement couvertes par les OADC et les OAMF

Promotion de Micro-Projets environnementaux

- Mener sur le terrain une évaluation participative pour l'identification d'une série de micro-projets type dans l'environnement pour chaque zone du projet ;
- Pour chaque micro-projet dans l'environnement, formuler une fiche standard approuvée par les organisations communautaires de base et les opérateurs qui se trouvent dans les zones concernées ;
- Inclure dans le manuel de procédures les fiches standards de micro-projets dans l'environnement ;
- Mettre à la disposition des organisations communautaires de base et des opérateurs les fiches standards de micro-projets dans l'environnement.

3. METHODE DE TRAVAIL DU CONSULTANT

Sous la supervision du Responsable de l'Unité d'Appui aux communautés de base, le Consultant sera le responsable de l'exécution sur le terrain de l'ensemble des activités liées aux Evaluations Participatives de la situation environnementale.

Il devra travailler en étroite collaboration avec tous les partenaires de l'AFDS, tant au niveau national qu'au niveau local et plus particulièrement avec le Ministère de l'Environnement.

Le consultant fera une proposition de méthodologie pour la réalisation de la mission tout en respectant les principes directeurs et objectifs de la mission.

Il devra justifier le bien fondé ainsi que la pertinence des outils et produits proposés, en terme d'efficacité, d'efficience et de garantie à livrer les informations et données attendues.

La proposition méthodologique devra mettre un accent particulier sur les points ci-dessous :

- la stratégie, le plan et le contexte de la réalisation de la mission

- ▶ la méthodologie et les outils de collecte des informations
- ▶ un planning détaillé du déroulement des activités, semaine après semaine
- ▶ un chronogramme détaillé des activités de terrain
- ▶ le mode d'analyse et d'évaluation des résultats
- ▶ le plan de suivi

4. RESULTATS ATTENDUS

Au terme de la mission, le consultant devra produire un rapport consolidé d'analyse contenant au moins les résultats ou produits permettant l'atteinte des objectifs globaux et spécifiques de la mission selon les 3 grandes catégories.
Il mettra à la disposition de l'AFDS tous les outils et les fiches d'enquêtes de terrain.

Les rapports seront produits en 5 exemplaires avec une version électronique sous format Word.

5. PROFIL DU CONSULTANT

La mission sera confiée à un consultant disposant d'une expertise solide dans l'analyse et le diagnostic des problèmes environnementaux des projets sociaux.

Il aura des compétences dans l'analyse de la pauvreté et une bonne maîtrise des méthodes participatives et de l'approche genre.

Il devra être un professionnel de haut niveau, disposant d'un diplôme de 3ème cycle Doctorat ou PH D.

6. SELECTION DU CONSULTANT

Le consultant sera sélectionné conformément aux directives pour la sélection et l'emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale de janvier 1997 mises à jour en septembre 1997 et en janvier 1999, selon la méthode de Sélection des Consultants Individuels.

7. DUREE DE LA MISSION

La durée de la mission est estimée à huit (8) semaines, y compris les temps de préparation, la conduite des missions de terrain et la rédaction des rapports.

La date de démarrage est fixée au 2002. Le chronogramme détaillé sera établi en liaison avec la direction du projet et selon les exigences de son calendrier. Il figurera en annexe au Contrat.

8. ZONE D'INTERVENTION

La zone d'intervention sera les départements ciblés par l'AFDS durant la 1^{ère} phase à savoir Louga, Linguère, Kébémér, Foundiougne, Kaffrine, Kolda et Vélingara en plus des poches de pauvreté . La liste détaillée des sites prévus est jointe en annexe.